

**2021-2026**

**Procès-verbal n° 30a de la séance ordinaire du Conseil général  
du lundi 9 décembre 2024,  
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

**Présidence: M. Simon Murith**

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.02 heures.

Présence de 74/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (5): Mmes et MM. Ibrahim Berisha, Jérémie Fonjallaz, Adeline Jungo, Monica Mendez et Thierry Pochon.

Absent (1): M. David Papaux.

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Margaret Collaud, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Philippe Vidmer et Thierry Vidmer.

**Le président.** M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, Mme la vice-présidente, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 29<sup>ème</sup> séance ordinaire de la législature. Ich begrüsse ebenfalls herzlich die Mitglieder der Stadtverwaltung und alle Besucher·innen, sowie die Vertreter·innen der Presse.

Ich stelle fest, dass ihnen die Einladung vom 18. November 2024 mit der Traktandenliste für die Sitzungen von heute und morgen Abend ordnungsgemäss zugestellt wurde.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi adopté.

2021-2026 – Procès-verbal n° 30a de la séance ordinaire du Conseil général  
du 9 décembre 2024

1. Communications du président;
2. Approbation du procès-verbal n° 29 de la séance du Conseil général du 4 novembre 2024;
3. Modification partielle des statuts régissant la composition de l'Assemblée des délégué·e·s et du Comité de direction du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) – message n° 44;

Rapport de la Commission financière

Représentant du Conseil communal: M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité

4. Examen du budget de fonctionnement 2025 de la Commune – message n° 45;

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, directeur des Finances (fonctionnement et investissements)

Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissements)

Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa direction

5. Examen du budget des investissements 2025 de la Commune – message n° 45;

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

I. Inscription des investissements déjà votés (catégorie I)

II. Octroi et inscription des investissements à voter au budget 2025 (catégorie II)

*A = Avant-projet / E = Etude / R = Réalisation*

**Finances**

1.	200.5090.312	Illuminations d'hiver et pose pérenne	CHF	100'000.00
----	--------------	---------------------------------------	-----	------------

**Enfance, écoles et cohésion sociale**

2.	303.5060.266	Renouvellement informatique et multimedia EP 2025	CHF	460'000.00
----	--------------	---	-----	------------

3.	303.5060.267	Renouvellement informatique et multimedia CO 2025	CHF	631'000.00
----	--------------	---	-----	------------

4.	303.5060.269	Mobilier classes mobiles	CHF	120'000.00
----	--------------	--------------------------	-----	------------

**Police locale et mobilité**

5.	401.5060.227	Radars pour installations lumineuses 2025	CHF	80'000.00
----	--------------	---	-----	-----------

6.	401.5090.271	Digitalisation stationnement (guidage et détection places vacantes)	CHF	400'000.00
----	--------------	---	-----	------------

7.	401.5090.303	Système d'exploitation du stationnement (parking du Guintz) 2025	CHF	300'000.00
----	--------------	--	-----	------------

8.	402.5060.268	Raccordements électriques pour manifestations	CHF	100'000.00
----	--------------	---	-----	------------

9.	430.5010.135	Modération de trafic, sécurité chemin école, piétons, deux roues et TP 2025	CHF	300'000.00
----	--------------	---	-----	------------

10.	430.5010.146	Renouvellement signalisation lumineuse 2025	CHF	100'000.00
-----	--------------	---	-----	------------

**Génie civil, environnement et énergie**

11.	510.5060.273	Réaménagement atelier mécanique pour travaux sur véhicules électriques -R-	CHF	200'000.00
12.	520.5010.129	Entretien des chaussées et trottoirs 2025 -R-	CHF	1'550'000.00
13.	520.5030.108	Dangers naturels - Assainissement falaises 2025 -R-	CHF	100'000.00
14.	520.5030.187	Surveillance et entretien des ouvrages d'art 2025 -R-	CHF	270'000.00
15.	520.5060.265	Remplacement véhicules 2025 -R-	CHF	1'135'000.00
16.	520.5060.272	Neigles - Recharge des véhicules électriques -R-	CHF	1'600'000.00
17.	520.5060.277	Véhicules équipe chantier 2025 -R-	CHF	55'000.00
18.	530.5063.018	Remplacement véhicules déchets -R-	CHF	2'320'000.00
19.	532.5032.054	Collecteurs évacuation des eaux 2025 -E/R-	CHF	1'100'000.00
20.	532.5032.068	STEP - Remplacement d'installations 2025 et appareils de mesure -R-	CHF	280'000.00
21.	532.5062.004	STEP - Dégrillage grossier -R-	CHF	150'000.00
22.	532.5062.005	STEP - Adaptation vestiaires -R-	CHF	260'000.00
23.	532.5062.006	STEP - Armoires électriques 2025 -R-	CHF	1'475'000.00
24.	532.5062.007	STEP - Traitement des eaux putrides Anamox 2 -R-	CHF	2'550'000.00
25.	532.5062.008	STEP - Echangeur -R-	CHF	145'000.00
26.	532.5062.009	STEP - Remplacement brasseurs -R-	CHF	265'000.00
27.	532.5062.010	STEP - Remplacement de moteurs/pompes soufflantes -R-	CHF	260'000.00
28.	532.5062.011	STEP - Silo tampon à boues deshydratées 1 -R-	CHF	1'600'000.00
29.	532.5292.002	STEP - Etude de projet protection crue -E-	CHF	60'000.00
30.	560.5060.264	Assainissement éclairage halogène métal 2025 -R-	CHF	200'000.00
31.	560.5290.088	Méthanisation des restes alimentaires -A-	CHF	100'000.00
32.	560.5290.089	Evaluation potentiel solaire hors toiture -E-	CHF	55'000.00
33.	570.5999.143	Remplacement véhicules décharge de Châtillon -R-	CHF	305'000.00

**Urbanisme et architecture**

34.	611.5040.226	BATPOL - RSS Etude de faisabilité Centre de secours	CHF	224'000.00
35.	611.5040.235	Grand-Rue 37 - Aménagement bureaux -E/R-	CHF	200'000.00

2021-2026 – Procès-verbal n° 30a de la séance ordinaire du Conseil général  
du 9 décembre 2024

36.	611.5060.274	Hôpital des Bourgeois - Remplacement climatisation serveurs (511.21) -R-	CHF	120'000.00
37.	611.5090.194	Assainissements énergétiques - Chauffage & enveloppe 2025 -R-	CHF	170'000.00
38.	611.5090.214	Sécurité et normes incendies, électricité 2025 -R-	CHF	120'000.00
39.	611.5290.091	Numérisation du patrimoine immobilier -E-	CHF	100'000.00
40.	612.5040.225	CO Belluard – Concours d'architecture	CHF	532'000.00
41.	612.5040.227	Pavillons Vignettaz (2014) remontage, étude de faisabilité -A-	CHF	144'000.00
42.	612.5040.234	Ecole du Bourg - Création d'un ascenseur, adapt. sanitaires, mise aux normes SIA -E-	CHF	150'000.00
43.	612.5090.308	Ecole Vignettaz A (Stratus) - Réfection revêtement de sols -R-	CHF	150'000.00
44.	612.5090.309	CO Jolimont, bât C - Travaux secondaires CAD -R-	CHF	260'000.00
45.	612.5090.310	Ecole du Bourg - Raccordement CAD (frais fixes) -R-	CHF	64'860.00
46.	613.5999.140	Maison de justice - Sécurisation structurelle (511.08) -R-	CHF	200'000.00
47.	613.5999.145	Chemin du Gottéron 15-17 - Réfection globale -E-	CHF	268'000.00
48.	613.5999.146	Chemin du Gottéron 19 - Réfection partielle -E-	CHF	114'000.00
49.	614.5090.300	Montrevers 13 & 15 - Démolition -R-	CHF	250'000.00
50.	614.5090.305	Site des Neiges - Réorganisations diverses et adaptation garage -R-	CHF	200'000.00
51.	615.5090.306	Abribus arrêt Sainte-Thérèse, rte du Jura -R-	CHF	120'000.00
52.	615.5090.307	Abribus Voie verte - Secteur Charmettes-Industrie, deux arrêts -R-	CHF	240'000.00
53.	618.5040.228	Route des Neiges 39 - Nouveaux locaux et stockage pour clubs de canoë et d'aviron -E-	CHF	224'000.00
54.	618.5090.311	Route des Neiges 39 - Démolition et tente de stockage - Mesures urgentes -R-	CHF	108'000.00
55.	620.5010.156	Réaménagement de la rue de l'Hôpital - Projet test SNBS Infrastructure -E-	CHF	50'000.00
56.	620.5030.182	Restauration fontaines - Fontaine de la Force, ruelle du Bœuf/escaliers du Collège -R-	CHF	200'000.00
57.	620.5090.302	Programme Nature et paysage 2025 -E/R-	CHF	676'000.00

2021-2026 – Procès-verbal n° 30a de la séance ordinaire du Conseil général  
du 9 décembre 2024

58.	620.5290.067	Stratégie urbaine post-PAL 2018 - 2025 (Schoenberg, stat., activités, etc.) -E-	CHF	160'000.00
59.	620.5290.086	Participation communale à l'élaboration des PAD - 2025 -E-	CHF	80'000.00
60.	620.5290.090	Etude habitat et logement - Approfondissement des mesures 2025 -E-	CHF	100'000.00
61.	620.5290.092	Plan directeur mobilier urbain 2025 -R-	CHF	110'000.00
62.	620.5290.093	Aménagements transitoires sur l'espace public 2025 -R-	CHF	116'000.00
63.	620.5610.002	Participation VDF au réaménagement de la rue Saint-Michel -R-	CHF	577'100.00
64.	622.5090.292	Cimetière - Serres Parcs et promenades -A-	CHF	224'000.00
<b>Informatique</b>				
65.	700.5060.208	Réseau, FO FriNet, connectique, redondance, assain. 2025	CHF	180'000.00
66.	700.5060.275	IN-Cimp - Table à découper (CNC) pour travaux et supports spéciaux	CHF	75'000.00
67.	700.5200.049	GCEE - Module Citizen - Nouvelle facturation taxe déchets	CHF	60'000.00
68.	700.5200.050	CT - MEMO, module hébergement cloud et système succursales	CHF	60'000.00
69.	700.5200.051	AG - Remplacement solution intranet pour communication interne	CHF	80'000.00
70.	700.5200.052	RH - Poursuite évolution des SI métier -R-	CHF	100'000.00
71.	700.5200.053	Cyberadministration DIGI-FR - Ressources, soutien 2025-2026	CHF	240'000.00
72.	700.5200.054	IN - Mise en œuvre ITIL (design processus, adaptation pour nouvel outil, doc., formation)	CHF	200'000.00
<b>Sports</b>				
73.	911.5090.304	Beauregard Skate Park - Assainissement	CHF	130'000.00
74.	911.5090.313	Remplacement de l'éclairage du terrain de la Motta	CHF	100'000.00
75.	913.5060.271	Patinoire communale - Aménagement du local du rez-de-chaussée en espace sportif	CHF	100'000.00
76.	915.5060.276	Piscine du Levant - Remplacement des casiers	CHF	100'000.00
77.	915.5090.186	Piscine du Levant - Remplacement vitrage - Assainissement énergétique	CHF	200'000.00
78.	917.5060.270	Halle omnisports - Solution d'affichage dynamique	CHF	125'000.00

2021-2026 – Procès-verbal n° 30a de la séance ordinaire du Conseil général  
du 9 décembre 2024

79.	917.5090.301	Halle omnisports - Réfection parquet et lignes de jeu	CHF	150'000.00
-----	--------------	---	-----	------------

*Ces achats, études ou travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.*

III. Inscription des investissements à voter ultérieurement (catégorie III)

6. Votes finals sur le budget 2025 de la Commune;

- a. Budget de fonctionnement
- b. Budget des investissements

7. Plan financier 2025-2029 – rapport;

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, directeur des Finances  
Rapport de la Commission financière

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 48 (2021-2026) de Mme et MM. Simon Jordan, Gérald Collaud, Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Jean-Marie Pellaux (Vert-e-s) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de créer une ferme pédagogique pour les écoles de la ville de Fribourg;

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 101 (2021-2026) de Mmes et MM. Christoph Allenspach, Fanny Delarze, Denise Cardoso de Matos-Berger, Sonja Gerber, Marine Jordan, Samuel Jordan, Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire progressivement un apprentissage des langues par immersion à l'école obligatoire;

10. Décision quant à la transmission:

- de la proposition
- n° 25 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), David Aebischer (PLR), Christoph Allenspach (PS), Marine Jordan (PS), Gérald Collaud (CG-PCS), David Krienbühl (PLR), Alexandre Sacerdoti (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal l'élaboration d'un règlement communal concernant la taxe sur la plus-value;
- des postulats
- n° 162 de Mmes Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Chantal Wicky Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer et de monitorer la réponse aux besoins de logements étudiantins;
- n° 163 de Mmes et M. François Yerly-Brault (Vert-e-s), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'élaborer un concept d'inclusion et d'égalité pour les personnes en situation de handicap en ville de Fribourg;
- n° 164 de MM. François Yerly-Brault (Vert-e-s), Jérémie Stöckli (Vert-e-s) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un catalogue de mesures visant à développer des services de coursières et coursiers à vélo en ville de Fribourg;

- n° 165 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'interpréter de manière plus souple la réglementation concernant les amendes d'ordre relatives au dépôt des sacs à ordures de couleur bleue, spécifiquement envers les contrevenant·e·s âgé·e·s;
- n° 166 de Mme et M. Benoît Dietrich (PS) et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une liaison de mobilité douce entre la Basse-Ville et le quartier du Schoenberg;
- n° 167 de Mmes et MM. Margot Chauderna (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s), Giulia Tognola (Vert·e·s), Chloé Zainal (Vert·e·s) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de subventionner des abonnements de paniers de fruits et légumes locaux et durables destinés aux bénéficiaires de prestations complémentaires et de la CarteCulture de Caritas, sur le modèle de l'agriculture contractuelle de proximité;
- n° 168 de MM. Laurent Woeffray (PS), François Miche (PS) et Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer la situation des enfants et des jeunes vivant dans la précarité;
- n° 169 de MM. François Miche (PS) et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la pertinence d'un partenariat-délégation avec l'Inspectorat chantiers Fribourg en vue d'un contrôle renforcé des normes de sécurité et de propreté sur les chantiers et leurs abord;
- n° 170 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Hervé Bourrier (PS), Sophie Delaloye (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Véronique Grady (PLR), Immaculée Mosoba (PS), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Charles de Reyff (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'évaluer la desserte du quartier du Schoenberg par les transports publics et, le cas échéant, de soumettre des propositions à l'Agglomération;

11. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
  - n° 279 de Mme Valérie Kohler (Le Centre/PVL) relative aux dispositifs prévus ou mis en place en cas de phénomènes météorologiques extrêmes ou de catastrophes naturelles;
  - n° 284 de Mme Diana Andrea (Vert·e·s) relative au plan d'aménagement de la place Tivoli qui prévoit la plantation de trois essences non-indigènes;
  - n° 285 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la suppression de la branche chauffage-sanitaire-ferblanterie de SINEF SA;
  - n° 286 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'état des sanitaires des salles de gymnastique de l'école de la Heitera;

- n° 292 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à l'attribution d'une parcelle de terrain par Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) à un groupe d'investisseurs;
  - E. Nouvelles questions;
  - F. Autres interventions.
- 

## 1. Communications du président

### Le président.

- A. Vous aurez constaté qu'en plus d'une résolution, un petit cadeau se trouvait sur vos pupitres. Je souhaitais vous remercier tou·te·s pour votre engagement au long de l'année et pour votre confiance. Il s'agit d'un parfum d'ambiance, c'est certes un peu cliché, mais il a ceci de spécifique que la senteur concoctée par Mme Anne-Laure Perritaz de Expolfaction évoque différents moments rythmant l'année fribourgeoise. Vous avez un petit explicatif avec les ingrédients. Je vous laisse faire les liens que vous souhaitez avec la ville de Fribourg. Pour accompagner ce parfum, vous avez également une petite étiquette avec un paysage olfactif composé par M. Nicolas Brodard. Vous êtes ainsi tou·te·s paré·e·s pour continuer à diffuser Fribourg en 2025.

Je tiens à remercier Anne-Laure Perritaz et Nicolas Brodard pour ce projet. C'est un projet zéro kilomètre, il est non seulement 100% fribourgeois mais aussi 100% du quartier du Bourg.

- B. Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (cf. supra).
- C. Conformément à l'article 55 du RCG, vous avez été informés des temps de parole suivants:
- 5 minutes pour les discussions générales concernant les budgets, le plan financier et le message à l'ordre du jour;
  - 2 minutes pour les discussions de détail des budgets et du message;
  - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions;
  - 2 minutes pour toute autre intervention.
- D. Comme nous allons parler de chiffres, je me permets de vous rappeler l'obligation figurant à l'article 13 alinéa 2 du RCG et imposant aux membres de rappeler l'existence des liens d'intérêts privés ou publics qu'ils ont avec un objet sur lequel ils et elles s'expriment en plénum.
- E. Concernant le déroulement des débats, nous ferons une pause vers 21.00 heures. Demain, la séance débutera également à 19.00 heures. Un grand merci pour votre ponctualité, déjà ce soir. J'ai une bonne-mauvaise nouvelle ou une mauvaise-bonne nouvelle. L'apéritif de demain aura bel et bien lieu, mais ne sera pas dinatoire, car tous les prestataires contactés sont déjà

surchargés, ce qui est bien pour eux et pour la ville de Fribourg. Je vous invite à manger avant la séance. Cela préservera également nos organismes qui sont déjà mis à rude épreuve, mais on aura quand même l'occasion, je l'espère, de terminer un peu plus tôt et de se retrouver pour partager un thé ou un vin chaud sur la terrasse du café-bar Aux Bourg'Joie. Habillez-vous donc chaudement.

J'en ai terminé avec mes communications. Avant de continuer l'ordre du jour, j'ai le plaisir de passer la parole à M. le syndic pour une communication du Conseil communal.

**Steiert Thierry, syndic.** Je vous remercie de me laisser brièvement la parole pour une information que le Conseil communal souhaite vous faire, avant la communication officielle qui sera diffusée demain matin:

Après avoir procédé à plusieurs études techniques et à une consultation des partenaires potentiels, le Conseil communal a fait son choix parmi trois variantes pour la construction d'une piscine couverte sur le site des anciens abattoirs. C'est un bassin de 50 mètres avec huit lignes d'eau qui sera réalisé. Lequel permettra d'accueillir des compétitions nationales et, surtout, de répondre aux besoins scolaires, sportifs et du grand public.

Depuis l'annonce en début de législature de la volonté de se doter d'une piscine de grande taille, les Services communaux et le Conseil communal ont examiné diverses variantes, en se basant sur des analyses de faisabilité et des analyses techniques très poussées. En outre, une consultation a été menée auprès des potentiels partenaires externes afin de connaître leur intérêt que ce soit au niveau de la coréalisation ou de l'utilisation des lignes d'eau. Parmi ces partenaires figurent notamment les Communes voisines, l'Université, le HFR, l'Etat et d'autres entités. Cette démarche a permis de préciser les besoins des partenaires, qui ont été additionnés à ceux de la Ville (les écoles, les sportifs et le grand public).

Les informations récoltées ont permis au Conseil communal de désigner la variante la plus pertinente pour ce projet, qui profitera à l'ensemble du canton et bien au-delà, et dont les coûts devraient se situer aux alentours de CHF 100 millions.

Vu l'ampleur du projet et l'intérêt marqué des tiers consulté·e·s, le Conseil communal envisage de confier la suite des travaux à une entité tierce, encore à définir et à créer. Ce modèle de gouvernance comptera parmi ses objectifs l'instauration d'entrée de jeu d'un partenariat fructueux entre les parties prenantes, tout en assurant une maîtrise -notamment financière- par la Ville. Il faudra compter sept ans au minimum pour la réalisation de la piscine à partir de la création de cette entité tierce. Le périmètre en question et le projet de construction devront également faire l'objet d'un plan d'aménagement de détail et d'un concours d'architecture. (Applaudissements).

**Le président.** Merci M. le Syndic pour cette nouvelle.

**2. Approbation du procès-verbal n° 29 de la séance du Conseil général du 4 novembre 2024**

**Le président.** Avez-vous des rectifications à apporter quant à ce procès-verbal?

**Rugo Claudio (PA).** En page 342, vous disiez " M. C. Rugo, un tout petit peu de réserve dans vos propos. Je rebondis juste sur la gestion des débats. Du haut de vos neuf ans d'expérience au sein de ce Conseil, vous le savez comme moi que des propositions ont déjà été traitées en commun, notamment s'agissant de l'impôt. ... ".

Cette formule, ce n'est pas vous qui l'avez dite, c'est M. M. Maridor qui l'a écrite et elle me convient. Par contre, je vous invite, M. le président, à me produire dans les procès-verbaux antérieurs les fois où la présidence du Conseil général a invité les conseillers généraux à débattre de deux sujets. Que le président invite et qu'ensuite on en parle, c'est une chose; que les personnes sur deux sujets n'en fassent qu'un, les propositions n° 23 et n° 24 en l'occurrence, c'est une autre. Je vous invite à produire, avec l'aide du Bureau, bien sûr - qui est le garant de notre Conseil général - une unique fois où cela se serait passé ainsi. Au cas où vous n'arriveriez pas trouver ces passages, cela serait une preuve d'imprécation.

**Le président.** Merci M. C. Rugo, nous prenons note de votre demande. Il s'agit en effet plus d'une demande que d'une remarque sur le procès-verbal. Pour de telles demandes, je vous invite à m'envoyer simplement un e-mail, plutôt que de prendre la parole en séance. J'y répondrai évidemment.

Y a-t-il d'autres remarques? Tel n'est pas le cas, ledit procès-verbal est ainsi approuvé.

---

**3. Modification partielle des statuts régissant la composition de l'Assemblée des délégué·e·s et du Comité de direction du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) – message n° 44**

Rapport de la Commission financière

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Notre Commission s'est réunie le jeudi 21 novembre 2024, en présence de M. Elias Moussa, directeur de l'Édilité, ainsi que de M. Fabien Noël, ingénieur de Ville.

Rarement un message n'aura provoqué aussi peu de discussions au sein de notre Commission. Vous l'aurez lu, il s'agit là de modifications des statuts régissant la composition de l'Assemblée des délégué·e·s et du Comité de direction du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN), il n'est dès lors pas possible d'amender ces modifications, qui ne peuvent être qu'adoptées dans leur totalité ou refusées.

Ce message n° 44 fait suite au message n° 40 approuvé déjà par le Conseil général en avril (sic)<sup>1</sup> de cette année, pour la révision totale des statuts du CEFREN, à deux exceptions:

1. La composition de l'Assemblée des délégué·e·s.
2. La composition du Comité de direction.

En substance, les modifications peuvent être résumées de la manière suivante:

1. En termes de gouvernance: la Ville de Fribourg va perdre un siège au sein du Comité de direction, et ne sera représentée plus que par deux personnes (au lieu de trois actuellement).
2. Au niveau de l'impact financier: pour prendre en compte la participation financière des communes déjà membres du CEFREN, si une commune, qui aurait contribué au financement de la réserve de capacité, souhaite acquérir une part en débits souscrit supplémentaire, elle pourra alors bénéficier d'une remise à l'achat proportionnelle au delta du préfinancement auquel elle aura contribué.

Ainsi, d'un point de vue purement financier, ce message n° 44 n'a que peu d'impacts, et c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission financière préavise favorablement ce message.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Tout a été dit par Mme la présidente de la Commission financière. Afin de ne pas rallonger les débats, je me tiens à disposition bien évidemment pour toutes éventuelles questions, je n'ai pas d'autres éléments à apporter dans l'entrée en matière.

#### Discussion générale et d'entrée en matière

#### Rapport du groupe socialiste

**Bourrier Hervé (PS).** Je m'exprime au nom du groupe socialiste. Le précédent message concernant la révision totale des statuts du CEFREN portait le n° 40 et a été adopté par le oui unanime de 58 membres du Conseil général lors de la séance du 29 mai 2024. Un des buts de cette révision était, comme le soulignait le directeur de l'Edilité, de toiletter un règlement dont les bases dataient de 1963 et de faciliter l'adhésion de nouvelles communes tout en ne défavorisant pas les communes fondatrices, dont notre ville qui en est l'élément central. Le directeur de l'Edilité mentionnait également que le Conseil général serait saisi d'un nouveau message à l'automne 2024 en ce qui concerne la répartition des sièges au sein du Comité directeur et de l'Assemblée des délégué·e·s. Trois messages plus loin, c'est le message n° 44 qui nous est soumis.

Comme le Consortium s'agrandit de huit nouvelles communes qui souscrivent des débits et que le débit souscrit de la Ville ne change pas, sa part diminue et passe de 35.67% à 32.11%. En résumé, la Ville de Fribourg perdra, comme cela a été dit, un siège au Comité de direction en passant de trois à deux sièges sur sept, et perdra deux sièges à l'Assemblée des délégué·e·s en passant de cinq à trois sièges sur 22. Cela ne change pratiquement rien à la gouvernance.

---

<sup>1</sup> Dans le message n° 44 (2021-2026), il est effectivement noté en page 4 que le Conseil général a approuvé en date du 16 avril 2024 le message n° 40 (2021-2026). Il s'agit toutefois d'une erreur car c'est en date du 29 mai 2024 que ledit message a été approuvé.

Ce qui est surtout important, c'est que le CEFREN est un dispositif stratégique dans l'alimentation en eau des communes environnantes et une assurance pour l'approvisionnement en eau de la ville.

La pression exercée sur le territoire et l'accroissement de la population génèrent des besoins supplémentaires. Sécuriser l'alimentation en eau d'un bassin de près de 90'000 habitants, dont une ville de 40'000 habitants, n'est pas chose simple. Les défis à venir du CEFREN sont colossaux, comme la construction d'une nouvelle usine à Port Marly pour 2035 -cela sera donc juste un peu après la piscine-, la construction de nouvelles conduites de transport et, c'est important aussi, le bouclage des réseaux.

De plus en plus, il faudra penser région et il y a fort à parier que nous reparlerons du CEFREN dans les prochaines années et que ses structures et statuts devront encore être adaptés.

Comme nous l'avions déjà souligné, le groupe socialiste estime que la notion liée à l'économie de la ressource mériterait d'être intégrée au CEFREN.

Ce qui nous préoccupe également, c'est la qualité des eaux du lac de la Gruyère et de son bassin versant qui alimente Port Marly.

Nous sommes également inquiets en ce qui concerne la protection des nappes phréatiques situées sous les gravières en cours d'exploitation et alimentant nos communes.

Enfin, le dernier point concerne les micropolluants. Croire que la technologie va résoudre le problème relève de la gageure car ce sont avant tout nos comportements qu'il faut changer.

Mais vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutiendra le message n° 44 à l'unanimité.

Je fais le vœu de voir un jour l'eau de Fribourg faire partie des produits du terroir avec, par exemple, un grand cru "Hofmatt" ou "Tuffière". Ça permettrait aux magistrats de notre canton de profiter pleinement des soirées organisées par les Produits du Terroir et aux arnaillis en patrouille de rentrer bredouille de leur pêche au bleu.

#### Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

**Kohler Valérie** (Le Centre/PVL).

Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance et a conscience des problématiques croissantes liées à l'eau, notamment dans la question de sa gestion à différentes échelles, de son importance pour la ville et ses communes avoisinantes. L'approvisionnement et la répartition s'inscrivent dans des stratégies cantonales cruciales et d'avenir de réorganisation et de distribution de l'eau potable.

Ainsi, afin de répondre aux nécessités de cette gestion copartagée de la ressource à un périmètre élargi, nous prenons acte des adaptations demandées et tenons compte d'une représentativité ajustée, partiellement compensée pour la Ville par un débit souscrit qui reste d'importance. Le groupe le Centre/PVL soutiendra donc le message n° 44.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Wicky Collaud Chantal** (CG-PCS). Nous avons approuvé ce printemps, à juste titre, une révision des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN), ceci à l'exception des dispositions concernant la composition de l'Assemblée des délégué·e·s et du Comité directeur. Celles-ci doivent être donc revues afin d'accueillir huit nouvelles communes. Ces révisions assureront le bon fonctionnement du CEFREN et, ce qui est important pour la ville, elles n'affaibliront pas son pouvoir décisionnel. Notre groupe propose donc d'approuver ces modifications partielles des statuts.

Rapport du groupe libéral-radical

**Casazza Raphaël** (PLR). Fribourg est le château d'eau de l'Agglo. Tout d'abord, je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du CA de Eau de Fribourg, comme deux de mes prédécesseurs, et directeur du bureau d'ingénieurs Triform SA.

Le groupe libéral-radical a pris connaissance du message n° 44 relatif à la révision totale des statuts du CEFREN et remercie celles et ceux qui l'ont rédigé. Comme cela a été dit, cette deuxième modification est nécessaire afin d'accueillir huit nouvelles communes suite à la modification approuvée le 29 mai dernier.

Je pourrais redire ce que j'avais évoqué en mai sur l'excellente situation en matière d'eau potable de la Ville de Fribourg grâce à ses sources de la Hofmatt et de la Tuffière, qui sont en quelque sorte nos ceintures et bretelles. Le CEFREN, pour la Ville, c'est un airbag supplémentaire, alors que certaines communes du CEFREN n'ont qu'une ceinture déficiente. Pour info, en 2023, à peine 2% de l'eau consommée en ville de Fribourg provenait du CEFREN selon le site [www.eaupotable.ch](http://www.eaupotable.ch). A contrario, certaines communes ont ou auront besoin de l'eau du CEFREN pour "diluer" leur eau et se mettre en conformité, notamment sur les normes sur le chlorothalonal.

Comme vous le savez, dans un contexte de changement climatique, la ressource eau est appelée à prendre de la valeur. A ce titre, je me permets de m'adresser aux entreprises installées ou qui souhaitent s'installer dans la région, en disant qu'en ville de Fribourg, vous avez l'assurance de disposer à long terme d'une eau potable d'excellente qualité, et en quantité et ce à un coût compétitif grâce notamment à l'excellent travail des équipes de SINEF que je me permets de saluer ici.

Pour conclure, il faut donc assurer une gestion durable de l'eau à long terme, et le soutien de la Ville de Fribourg au CEFREN est aussi un signe de solidarité envers les communes voisines moins bien loties. Espérons qu'elles sauront l'apprécier et s'en rappeler le moment venu et là il y a un clin d'œil.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical votera en faveur de ce message.

**Rugo Claudio** (PA). Je suis étonné de l'ordre des communes à l'article 1 qui ne correspond ni à l'ordre alphabétique ni à l'ordre des débits. C'est ma première remarque, peut-être que le conseiller communal, M. E. Moussa, pourra m'éclairer sur l'ordre des communes. Pourquoi La Sonnaz figure après Matran alors même qu'elle a plus de débits? Et aussi les autres communes, vu que cela n'est pas dans l'ordre, peut-être y a-t-il une autre classification?

C'est la seule fois que je pourrai corriger aussi la version en allemand. Je vous rassure, je ne l'ai pas lue. J'ai remarqué que les titres, par exemple "Composition des membres", sont en français, vous avez oublié de traduire les titres du tableau en page 18. J'espère que les prochaines fois vous ferez cela dans l'ordre, merci M. le président.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Au nom du Conseil communal et, a priori, également de l'Assemblée des délégué·e·s et du Comité de direction du CEFREN, j'aimerais remercier tous les groupes qui se sont exprimés en faveur de l'approbation de la modification des statuts. Comme cela a été dit, c'est la suite logique des débats que l'on a déjà eus. Comme l'a aussi relevé, à juste titre, le porte-parole du groupe libéral-radical, effectivement d'un côté on a une représentativité en termes de personnes qui va diminuer dès la législature prochaine mais, évidemment, la Ville garde un rôle absolument central dans la gestion du CEFREN. Ça c'est une réponse peut-être, en tout cas partielle, à l'interrogation de M. C. Rugo, a priori l'ordre dans les statuts du CEFREN est relatif à l'ordre d'arrivée dans le CEFREN vu que, comme vous le savez, c'est la première association de communes au niveau fribourgeois. Que Fribourg soit nommée en premier montre justement aussi le rôle et l'importance qu'a la commune politique à l'intérieur de ce CEFREN, mais qui n'oublie justement pas les autres communes, notamment la population des autres communes de la région qui ont évidemment aussi un droit et un besoin en eau potable de qualité.

Avec ces quelques considérations, je remercie encore une fois tous les groupes qui se sont prononcés en faveur de ce message.

#### Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 44.

#### Article premier

Pas d'observations. Adopté.

#### Article 2

Pas d'observations. Adopté.

#### Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 73 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- les statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) du 27 mars 2024;
- la décision de l'Assemblée des délégué·e·s du CEFREN du 9 octobre 2024;
- le message du Conseil communal n° 44 du 15 octobre 2024;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

**Article premier**

La modification des articles 1, 11, 12, 14, 18, 28 et 30 et l'ajout de l'article 39a des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) sont acceptés.

**Article 2**

La modification des articles 1, 11, 12, 14, 18, 28 et 30 et l'ajout de l'article 39a des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) ne sont pas sujets à référendum, conformément aux articles 52 et 123d de la loi sur les communes, *a contrario*.

Fribourg, le 9 décembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Simon Murith

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui:** 73 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert·e·s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert·e·s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naima (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienzbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert·e·s), Menétrez Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Ruffieux David (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert·e·s),

2021-2026 – Procès-verbal n° 30a de la séance ordinaire du Conseil général  
du 9 décembre 2024

Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Ont voté Non: 0**

**Se sont abstenus: 0**

---

#### **4. Examen du budget de fonctionnement 2025 de la Commune – message n° 45**

**Le président.** Le vade-mecum que vous avez reçu par e-mail vous explique la structure des débats. Je vous rappelle uniquement les points les plus importants.

Contrairement à l'année passée, les amendements seront présentés, débattus le cas échéant, et votés directement lorsque nous aborderons chaque chapitre du budget de fonctionnement et chaque investissement. Le secrétariat du Conseil général vous a distribué un document récapitulant l'ensemble des amendements déposés à ce jour. La Commission financière s'est réunie, elle pourra donner son préavis sur les amendements dont elle a pu prendre connaissance et, dans la mesure du possible, sur ceux qui seront déposés directement ce soir.

Je tiens à remercier ici chaleureusement tous les membres de la Commission financière pour leur travail et leurs efforts durant cette période particulièrement chargée.

Je remercie également le Conseil communal et tous les Services pour le travail intense qui se cache derrière ces milliers de chiffres qui nous sont présentés ce soir dans ce budget. L'élaboration d'un budget est un exercice complexe, qui s'inscrit dans un plan financier. Je vous invite donc à jouir de nos droits d'amender ce budget avec un sens de respect pour ce travail et de responsabilité pour des finances saines à long terme.

Autre nouveauté dans le déroulement des débats de cette année: un rapport de minorité a été déposé concernant le budget de fonctionnement. Pour la discussion générale, le directeur des Finances interviendra en premier, suivi de la présidente de la Commission financière puis du représentant de la minorité, conformément à l'article 53 RCG, avant que je puisse passer la parole aux groupes et ouvrir la discussion.

Die Erfahrung hat gezeigt, dass der Finanzdirektor, die Präsidentin der Finanzkommission und die Vertreter\*innen der Fraktionen dazu neigen, sich bereits bei der allgemeinen Diskussion über das Betriebsbudget auch zum Investitionsbudget zu äussern. Diese Praxis ist zulässig, auch wenn vorgesehen ist, dass die allgemeine Diskussion zum Investitionsbudget unter Punkt 5 der Traktandenliste eröffnet wird. Die Vertreter der Gruppen können sich also direkt zu den beiden Budgets mit einer Redezeit von maximal 10 Minuten oder in zwei separaten Interventionen zu maximal je 5 Minuten unter den Traktanden 3 und 4 äussern. Je remercie d'ores et déjà celles et ceux qui m'ont informé de leur choix.

Enfin, je rappelle que l'entrée en matière est acquise de plein droit et que le budget peut uniquement faire l'objet d'une demande de renvoi en indiquant les éléments à réexaminer, à modifier ou à compléter.

**Dietrich Laurent, directeur des Finances.** Le Conseil communal tient tout d'abord à remercier la Commission financière pour les questions posées et les échanges de fond sur le budget 2025. Grand merci aussi à tous les Services pour le travail accompli et particulièrement au Service des finances.

## 1. Budget général 2025

Le résultat présenté est un déficit de CHF 15.9 millions en augmentation de CHF 3.1 millions par rapport au budget 2024. Il représente 5.5% du total des charges, imputations internes déduites. Les éléments principaux sont les suivants:

- + CHF 5.4 millions de charges de transfert, dont CHF 3.7 millions pour les prestations de l'Etat de Fribourg et CHF 1 million pour la péréquation intercommunale des ressources;
- + CHF 5.1 millions de charges du personnel, dont CHF 1.9 million pour 19.7 nouveaux EPT et pour la revalorisation de certains postes, CHF 0.8 million pour la revalorisation des bas salaires en classe A, CHF 0.4 million pour une indexation de 0.5%, le solde étant les heures supplémentaires et les paliers selon le règlement du personnel;
- + CHF 2.2 millions d'amortissements, causés par une hausse des investissements dus aux réalisations des projets en 2024;
- + CHF 1.0 million de biens et services, avant tout pour des honoraires et des prestations de services, même si les charges d'énergie diminuent;
- + CHF 8.6 millions de revenus fiscaux, dont CHF 5.4 millions venant des personnes physiques et CHF 0.7 millions venant des personnes morales, recettes qui tendent à stagner selon nos prévisions;
- - CHF 1.8 million des recettes de parcomètres, montant pour une demi-année, suite à l'acceptation de l'initiative de la première heure de parking gratuite, chiffre estimé selon les statistiques disponibles mais qui devront se vérifier durant l'année prochaine.

Il faut préciser qu'aucune prestation à la population n'a été touchée, certaines ayant même été renforcées.

## 2. Budget des investissements 2025

Le Conseil communal présente un total de:

- CHF 26.8 millions en catégorie II (+ CHF 5.1 millions ou + 23% par rapport au budget 2024);
- CHF 83.7 millions en catégorie III (+ CHF 23.9 millions ou + 40% par rapport au budget 2024).

En termes de contenu, la catégorie II concernent principalement les investissements courants de la commune, par exemple des travaux de génie civil pour CHF 16.1 millions ou des travaux sur les bâtiments, le mobilier ou les espaces publics.

Les investissements en catégorie III, qui feront l'objet d'un message l'an prochain, présentent des projets qui concernent pour plus de la moitié des projets de politique foncière, de génie civil, d'énergie et d'environnement mais aussi des projets de réfection importante de bâtiments et d'aménagement urbain. Six de ces projets font partie de mesures d'agglomération.

### 3. Flux de trésorerie 2025

Le flux de trésorerie opérationnel (FTO) 2025 sur l'ensemble de l'année est positif à CHF 3.2 millions (contre CHF 4.7 millions au budget 2024). Cela veut dire que la commune peut financer ses activités de fonctionnement par ses propres ressources en 2025. Le besoin de financement (FTI+P), quant à lui, augmente de CHF 47.8 millions en 2024 à CHF 67.8 millions en 2025. Ainsi, le financement externe prévu est de CHF 53.7 millions pour l'an prochain, contre CHF 39.1 millions en 2024.

### 4. Commentaires

Il convient d'ajouter quelques commentaires supplémentaires.

1. La proportion des revenus fiscaux se situe à 73% de l'ensemble des revenus et augmente très modérément d'environ 0.3 point depuis deux ans. Les estimations actuelles sur les revenus fiscaux des entreprises ont tendance à montrer que nous approchons le plafond. La dépendance de la commune à quelques entreprises pourrait avoir des conséquences importantes si l'une d'elles devait quitter le territoire communal tout comme l'arrivée de nouvelles entreprises. Toutes les informations à notre connaissance ont été prises en compte.
2. Du côté des charges, les charges de transfert représentent 47% et augmentent régulièrement entre 0.6 à 0.8 points par an. Les charges du personnel se situent à un peu plus de 28%, proportion identique aux comptes 2023. Il faut noter toutefois que l'ensemble des charges augmentent d'année en année.
3. Concernant plus précisément les charges du personnel, le Conseil communal a pris plusieurs décisions qui lui semblent impératives. Tout d'abord, il propose 19.7 nouveaux postes dans plusieurs Services en lien avec le service à la population, par exemple aux Curatelles, à la Culture, aux Ecoles enfance et Cohésion Sociale, aux Sports ou à Urbanisme et architecture. Toutefois, des postes administratifs sont aussi proposés pour répondre aux besoins actuels et futurs, c'est le cas pour l'Informatique, les Finances, le Génie civil Environnement et Energie, la Police locale et la Mobilité, les Ressources humaines ou le Service juridique. Une deuxième décision a été prise quant aux bas salaires de classe A afin de la revaloriser pour tendre vers CHF 4'000.- que le Conseil communal considère comme minimum sans compromettre la cohérence de l'ensemble du système salarial. Enfin, une troisième mesure concerne une indexation pour la troisième année de suite de 0.5%, l'inflation se poursuivant actuellement.
4. Concernant les indicateurs, ils se péjorent dans l'ensemble. Les plus sensibles sont peut-être, premièrement, la dette par habitants qui passerait de CHF 1'878.- par habitant·e au budget 2024 à CHF 3'177.- en 2025 si tous les projets se réalisent. A titre de comparaison des villes romandes en 2023 selon le comparatif de l'IDHEAP, Biel est à CHF 982.-, Delémont à CHF 8'640.-, Genève à - CHF 9'217.- (donc une fortune par habitant·e), La Chaux-de-fonds à CHF 9'096.-, Lausanne à CHF 13'962.-, Neuchâtel à CHF 4'238.- et Sion à CHF 1'679.-. Le deuxième

indicateur sensible est le taux d'autofinancement qui se dégraderait à 0.5% en 2025 contre 4.6% selon le budget 2024. Selon la même étude des chiffres 2023 (Fribourg se situant à 20.3% en 2023), Biel est à 16.81%, Delémont à 3.89%, Genève à 20.87%, La Chaux-de-Fonds à 4.78%, Lausanne à 7.24%, Neuchâtel à 3.16% et Sion à 9.65%. Ces derniers chiffres toutefois sont à prendre avec modération dans le budget, ils sont beaucoup plus parlant à comparer lors du bouclage des comptes.

En conclusion, les finances de la Commune sont actuellement saines, même si les comptes 2024 devraient se boucler avec un léger déficit. Le budget 2025 présentant un déficit de CHF 15.9 millions n'est pas un problème en soi puisque la Commune dispose d'un excédent de bénéfices cumulés de CHF 212.4 millions (chiffre 299 du fascicule des comptes 2023). Toutefois, les charges courantes, le niveau de trésorerie et l'autofinancement restent à surveiller de près afin de pouvoir honorer les engagements de la Commune avec nos propres revenus. Si ce n'était pas le cas, l'impact sur les charges financières et l'endettement pourraient avoir des conséquences de taille.

Les membres du Conseil communal, comme d'habitude, interviendront selon les objets durant la lecture des chapitres ou dès maintenant s'ils le désirent.

**Le président.** Avant de passer la parole à Mme la présidente de la Commission financière, je précise que visiblement la distribution des amendements ne s'est pas faite de manière systématique, contrairement à ce que j'ai annoncé. Vous les avez reçus dans l'intervalle par e-mail et on vous les distribue à l'instant.

#### Rapport de majorité de la Commission financière

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Vous l'aurez appris vendredi passé, les partis du Centre, du PLR et de l'UDC ont souhaité déposer un rapport de minorité. Qui dit minorité dit a contrario majorité. Le rapport dont je vais vous faire lecture tout de suite est donc bien un rapport de majorité et non pas un rapport de la Commission financière.

La Commission financière a mené un travail rigoureux et approfondi sur le message relatif au budget 2025 de la Ville de Fribourg, dans le respect strict des exigences légales en matière de finances communales.

Ce travail s'est articulé autour de plusieurs séances, tant en sous-groupes qu'en plénière, avec la participation active des conseiller·ère·s communaux·ales, ainsi que de leurs chef·fe·s de Service respectif·ive·s. Cette approche collaborative a permis un examen détaillé et constructif de chaque aspect du budget, reflétant l'engagement et le sérieux des membres de la Commission.

Nous souhaitons adresser nos remerciements sincères aux membres de l'Exécutif, à leurs chef·fe·s de Service, ainsi qu'au personnel communal, pour leur précieuse collaboration et leur disponibilité tout au long de ce processus. Je tiens également à exprimer, au nom de la Commission, notre gratitude envers le secrétariat du Conseil général, et plus particulièrement à M. M. Maridor, assisté de Mmes I. Buntschu et N. Marvardi-Bürgy, pour leur organisation impeccable et leur soutien logistique lors de nos nombreuses séances.

Enfin, mes remerciements s'adressent à l'ensemble des membres de la Commission, pour leur engagement exemplaire et le sérieux avec lequel ils et elles se sont investi·e·s dans l'examen de ce budget.

#### 1. Examen du plan financier 2025-2029

La Commission financière a pris connaissance du plan financier actualisé pour la période 2025-2029. Elle rappelle que, conformément à ses attributions, la Commission est uniquement invitée à prendre acte de ce document.

Lors de l'examen de ce plan financier, des débats riches et animés ont marqué nos discussions. À la première lecture, ce document pourrait révéler une situation financière préoccupante. Les prévisions pour 2025-2029 font état de déficits budgétaires croissants, d'une augmentation continue des charges d'exploitation et de transfert, et d'une stagnation des recettes fiscales.

Certes, ces éléments soulignent la nécessité de prendre des mesures afin de préserver l'équilibre financier à moyen terme.

Cependant, la majorité de la Commission considère que les investissements planifiés traduisent une vision ambitieuse et orientée vers l'avenir. Ces projets ciblent des domaines stratégiques comme les infrastructures scolaires, les aménagements urbains et la mobilité entre autres, qui renforceront l'attractivité de notre commune tout en répondant aux besoins croissants de la population. À terme, ces initiatives et projets pourront également élargir l'assiette fiscale en attirant de nouveaux·elles habitant·e·s et entreprises, séduit·e·s par un niveau de prestations élevé et un environnement de vie épanouissant.

Il convient de rappeler que l'ensemble des investissements prévus s'inscrit dans une démarche conforme aux objectifs climatiques et à la stratégie de durabilité, ce qui a un coût, oui, mais renforce ainsi l'engagement de la Ville pour un développement responsable et pérenne, dans le respect des générations futures.

Bien que le plan financier 2025-2029 révèle certains défis financiers qu'aucun membre de notre Commission ne minimise, il constitue une base solide pour orienter les choix politiques et budgétaires futurs.

Un plan financier est avant tout un outil technique au service des choix politiques. Il s'agit de trouver un équilibre subtil entre rigueur budgétaire et ambitions politiques, afin de répondre aux attentes de la population tout en garantissant la viabilité financière de la commune.

Dans cet esprit, la majorité de notre Commission exprime toute sa confiance en l'Exécutif pour trouver, dans les années à venir, des solutions d'optimisation des dépenses courantes tout en priorisant les investissements stratégiques, afin de prévenir un déficit structurel et de respecter le cadre légal défini par MCH2.

Sur cette base, la majorité de la Commission financière invite le Conseil général à prendre acte du plan financier 2025-2029.

2. Examen du budget de fonctionnement 2025

2.1 *Analyse du message du Conseil communal*

Le budget 2025, avec des charges de CHF 323.2 millions et des revenus de CHF 307.3 millions, présente un déficit maîtrisé de CHF 15.9 millions, soit 5.5 % des charges totales.

Total des charges	CHF 323'205'146.68
Total des produits	CHF 307'344'656.22
Résultat (excédent des charges)	CHF 15'860'490.46

Ce déficit important s'explique principalement, cela a été dit tout à l'heure, par:

1. Une augmentation des charges du personnel de CHF 5.1 millions, étant précisé que cette charge s'explique par la création de 19.7 nouveaux EPT et par l'indexation des salaires et la revalorisation des classes salariales les plus basses.
2. Des charges d'amortissement en hausse de CHF 2.2 millions.
3. Des biens, services et autres charges d'exploitation qui augmentent de manière raisonnable de CHF 1 million.
4. Des charges de transfert très importantes et certes inquiétantes de CHF 5.4 millions.
5. Une augmentation des recettes fiscales moins importante que pour 2024, de CHF 8.6 millions.
6. Et finalement, une baisse notable estimée de CHF 1.8 million résultant de l'acceptation populaire de l'initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg", sur la base du calcul de la mise en application de cette initiative dès juillet 2025 et donc sur une demi-année uniquement.

La Commission financière souhaite attirer l'attention de l'Exécutif sur les impacts négatifs potentiels d'un budget qui ne parvient pas à atteindre l'équilibre.

De plus, tout comme l'année passée, notre Commission s'inquiète de l'augmentation des charges liées, et bien que le Conseil communal soit limité dans sa capacité à influer sur l'évolution de ces dépenses, notre Commission invite à une lecture attentive des factures transmises, en particulier celles en provenance de l'Agglomération.

La Commission financière tient cependant à saluer les efforts déployés par le Conseil communal ainsi que sa volonté constante d'améliorer le niveau des prestations offertes aux habitant·e·s de la ville. Elle reconnaît également les efforts conjugués de tous les dicastères, qui ont permis d'élaborer un budget certes déficitaire, mais qui garantit la réalisation des initiatives stratégiques présentées dans le programme de législature. Elle souligne également la revalorisation des classes salariales les plus basses, premier pas vers une amélioration importante des conditions de travail des employé·e·s à bas salaire au sein de l'Administration de notre commune.

Ce budget, bien qu'ambitieux, permettra la mise en œuvre de projets innovants et attractifs pour le bénéfice de toute la population. Le Conseil communal a ainsi évité un budget d'austérité, en privilégiant le maintien et le développement des services destinés à la population.

Aucune demande de renvoi du budget n'a été soumise au sein de la Commission financière, et dans sa majorité, notre Commission salue ces choix stratégiques qui privilégient la qualité de vie et l'attractivité de Fribourg.

En ce qui concerne l'examen des budgets des différents Services, au chapitre des Finances, même si cela peut sembler un détail, notre Commission déplore que la volonté du législatif de doubler le montant pour les actions d'entraide dans le cadre de l'examen du budget 2024 n'ait pas été respectée dans le cadre du budget 2025, puisque l'Exécutif est revenu à un montant de CHF 50'000.- pour 2025.

De manière générale, et cette remarque concerne l'ensemble des dicastères, notre Commission regrette le soutien financier insuffisant accordé aux associations qui jouent un rôle essentiel dans des domaines clés pour la Ville de Fribourg, qu'il s'agisse d'associations à caractère social, sportif ou culturel.

Concernant le chapitre Enfance, écoles et cohésion sociale, notre Commission approuve pleinement le budget substantiel alloué à ces domaines, estimant qu'il est effectivement le rôle d'une ville de développer son offre à destination des familles, afin de favoriser une bonne organisation familiale et une conciliation possible entre vie privée et travail. Nous encourageons également l'Exécutif à poursuivre ses efforts pour élargir l'offre des Accueils extrascolaires (AES), bien que cette stratégie, et oui, implique des coûts non négligeables.

Notre Commission souligne également les effets positifs de la politique de cohésion sociale, qui, à travers une réflexion transversale, vise à améliorer en permanence le bien-vivre ensemble à Fribourg. Toutefois, nous rappelons que ces initiatives, encore une fois, ont un coût financier important.

Concernant la Police locale et mobilité, nous constatons un budget géré avec rigueur et transparence, en particulier en ce qui concerne le maintien des charges. Notre Commission attire cependant l'attention sur la diminution continue des revenus d'année en année, ce qui constitue un point de vigilance pour les années à venir. Il sera notamment essentiel de faire un bilan de la mise en œuvre de la première heure de parking gratuite, dont l'impact financier, rappelons-le, sera significatif pour les prochaines années.

Au chapitre Urbanisme et architecture (UA), nous relevons que le budget des investissements de ce Service est certes important, mais il faut préciser que ces montants sont guidés par l'action politique du Conseil général et du Conseil communal, à savoir que les différents Services établissent la clause du besoin en lien avec les constructions et/ou des aménagements d'espaces publics extérieurs, et que c'est ensuite le Service UA qui prend le relai.

Pour le Service de la culture, nous notons que le paysage culturel se remodèle, notamment en lien avec l'évolution du cadre législatif au niveau cantonal et notre Commission se réjouit de voir se dessiner et se stabiliser la politique communale culturelle.

Au chapitre des Sports, notre Commission, après avoir salué l'année dernière la réflexion amorcée concernant le transfert des bâtiments sportifs dans UA, s'étonne cette année de constater le statu quo et de voir que certains bâtiments d'installations sportives demeurent sous la gestion des Sports.

Concernant l'Aide sociale, notre Commission reste interpellée par la baisse des demandes, bien que cette situation soit observée dans de nombreuses villes suisses. Nous nous réjouissons de connaître les résultats de l'étude menée par la Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR), permettant ensuite à la Ville une réflexion guidée pour mettre en place des mesures pour corriger le non-recours à l'aide sociale, et nous remercions l'Exécutif d'avoir fait de ce point une priorité.

Le Service des curatelles d'adultes nous a exprimé sa préoccupation face à l'augmentation du nombre de jeunes adultes bénéficiant de ce service, un public en croissance nécessitant un suivi spécifique et adapté. Nous saluons le travail coordonné et en réseau entre le Service d'aide sociale et celui des curatelles.

Pour les Ressources humaines, nous saluons à nouveau la réévaluation des classes salariales au bas de l'échelle ainsi que l'indexation de 0.5% octroyée aux employé·e·s communaux·ales.

Enfin, concernant la facture des frais liés à l'Agglomération, notre Commission prend acte de l'augmentation significative des montants pour 2025, notamment en ce qui concerne les charges liées à la mobilité, qui apparaissent excessives pour notre Ville. Elle déplore que les clés de répartition n'aient toujours pas été réévaluées.

Notre Commission invite donc le Conseil communal à procéder à une analyse des charges futures et à réexaminer les clés de répartition.

## 2.2 *Préavis au Conseil général*

Lors de sa séance du 28 novembre 2024, c'est par 7 voix contre 4 et 0 abstention que notre Commission a préavisé favorablement le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2025.

Je rappelle qu'aucune demande de renvoi n'a été discutée en commission; en conséquence, la majorité de la Commission financière propose au Conseil général d'approuver le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté dans le message n° 45.

### Rapport de minorité de la Commission financière

**Sacerdoti Alexandre, rapporteur de la minorité de la Commission financière.** Ce rapport de minorité, comme il l'a été rappelé, est un rapport des quatre membres qui constituent dans la Commission financière la représentation des groupes UDC, PLR et Le Centre/PVL.

Le rôle d'une Commission financière est d'alerter le Conseil général et l'Exécutif communal lorsque la situation financière de la Commune devient préoccupante et grave et de demander des réactions correctives devant:

- un budget 2025 en déficit de CHF 16 millions et une augmentation de la dette de CHF 53.7 millions dès 2025, ce qui engage déjà les années à venir;
- une cessation de paiement en 2026 par l'absence de flux de trésorerie en autofinancement qui conduit à financer des charges d'exploitation par des engagements à long terme;
- un déficit d'exploitation en moyenne de CHF 49 millions par an pendant cinq ans;
- des investissements beaucoup trop élevés de CHF 262 millions sur cinq ans qui doivent être priorisés et étalés afin de réduire le poids devenu très lourd des amortissements et de réduire le recours à l'endettement et à l'emprunt;
- le montant exagéré de la dette qui passe de CHF 226 millions en 2025 à CHF 668 millions en 2029 avec à terme un indicateur financier MCH2 de taux de l'endettement net dans le rouge et un indicateur de degré d'autofinancement de - 83% qualifié de situation de récession;
- des charges d'exploitation notamment de personnel qui ne cessent d'augmenter avec l'embauche de 20 personnes en 2025;
- des recettes fiscales qui sont fragiles avec un nombre très restreint d'entreprises assurant les revenus issus des personnes morales et une baisse en juillet 2024 du nombre de nouvelles entreprises inscrites au registre du commerce.

Le budget 2025 et le plan financier, qui est la traduction chiffrée de la stratégie à cinq ans du Conseil Communal, conduisent la Ville à une faillite financière certaine si aucune mesure n'est prise pour réduire les dépenses et étaler les investissements.

Quelle organisation, même publique, peut se permettre d'annoncer CHF 222 millions de pertes opérationnelles sur cinq ans sans réagir ou sans être sanctionnée?

L'article 4 de la loi sur les finances communales, qui ne s'adresse pas aux entreprises privées ni aux ménages mais bien aux communes, précise clairement dans ses alinéas b, c et d que les finances sont gérées selon les principes suivants:

- b) équilibre financier: l'équilibre des charges et des revenus doit être assuré;
- c) emploi économe des fonds: il convient de vérifier si les dépenses prévues sont nécessaires et supportables;
- d) priorité: les dépenses sont priorisées selon le plan financier ou en fonction de leur caractère d'urgence.

Devant ces faits, le rôle d'une Commission financière est de rappeler qu'un équilibre financier et les principes de la loi sur les finances communales n'ont pas de coloration politique et que nous sommes redevables de les faire respecter devant les citoyens qui nous ont élus.

Le présent rapport de minorité de membres de la Commission financière, représentant les groupes PLR, UDC et Le Centre/PVL, est là pour le rappeler et rejette le budget de fonctionnement 2025 de la Commune et ses conséquences financières.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

**Krienbühl David (PLR).** Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message n° 45 concernant le budget 2025 de la Ville de Fribourg, ainsi que de son plan financier 2025-2029.

Nous remercions M. le vice-syndic Laurent Dietrich, ainsi que les membres du Conseil communal et le chef du Service des finances M. F. Baechler, pour la préparation de tous les documents et les échanges que nous avons pu avoir.

La situation est sérieuse, il y a avis de tempête. Depuis 2021, Fribourg a recruté 47.5 EPT supplémentaires, alors que Romont, avec ses 6'000 habitants, en comptera 45 début 2025. Fribourg aura ainsi recruté plus de nouveaux EPT en quatre ans que Romont n'en aura au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La Ville de Fribourg n'a pas connu de croissance démographique significative ces dernières années, et pourtant, les charges de personnel, cela a déjà été dit, continuent d'exploser, + CHF 13 millions depuis 2021, avec un dépassement du seuil symbolique des 600 EPT en 2025, ce qui grèvera lourdement les finances communales à long terme. Le groupe libéral-radical critique vivement cette gestion du personnel qui est beaucoup trop rigide et d'un autre temps. Ne pourrait-on pas mettre en place des méthodes de travail agile et de la flexibilité et de plus globalement s'interroger sur la nécessité de revisiter la structure et son mode de fonctionnement? Notamment dans le cadre de projets qui ont une durée de vie limitée par définition, pour éviter cette croissance infernale des charges du personnel.

Cette explosion des charges du personnel a un effet indirect sur le fonctionnement global de la commune et à long terme. Le budget se détériore de manière inquiétante d'année en année et à un rythme de plus en plus soutenu. Il est négatif pour la quatrième fois depuis le début de la législature 2021-2026. Malgré des perspectives sombres qui s'accélèrent année après année, le Conseil communal continue ainsi de dépenser sans modération et augmente de manière significative l'endettement en 2025 (+ CHF 53 millions).

Le groupe libéral-radical relève également, avec grande inquiétude, que le flux de trésorerie opérationnel plonge de plus en plus rapidement dans le rouge, plan financier après plan financier (- CHF 14.8 millions en 2026). Là, à nouveau, le rythme s'accélère dans le mauvais sens. Il n'est aujourd'hui pas acceptable que l'on nous présente des manquements de plus en plus importants de trésorerie et que la Commune soit amenée à s'endetter de manière régulière pour financer ses charges d'exploitation courantes. La Commune connaît désormais un vrai problème structurel en termes financiers qui s'appelle l'effet de ciseau. Les charges croissent plus rapidement que les revenus générés par la Commune. Je le répète, la situation est sérieuse. Il faut que le Conseil communal se hâte et empoigne le problème structurel "charges/revenus" de la Commune qui est matérialisé justement au travers de ce flux de trésorerie opérationnel qui vire gentiment mais sûrement au rouge.

Et comment ose-t-on nous présenter un plan financier hors-la-loi pour la deuxième année consécutive? On a vraiment la désagréable impression qu'il n'y a plus de limite. En effet, le taux d'endettement net dépasse presque déjà les 200% dès 2028. Nous allons dans le mur! Le fuite en avant se poursuit, elle se renforce même là aussi, plan financier après plan financier.

Vous l'aurez compris, dans la continuité des budgets précédents, le budget 2025 ne satisfait pas du tout le groupe libéral-radical. Nous ne cautionnons pas plus que ces dernières années l'explosion - car il s'agit bien d'une explosion - continue des dépenses. C'est pourquoi nous demandons le renvoi de ce budget. Cette demande de renvoi doit permettre au Conseil communal de présenter un budget équilibré, mais surtout de geler les embauches supplémentaires dès 2025 et non dès 2026 – et freiner à tout prix cette explosion des charges, et de prioriser et terminer certains investissements dans l'optique d'un éventuel triplement de la dette à l'horizon 2028. Les trois journées agendées en 2023 par le Conseil communal pour mener des réflexions sur le fonctionnement financier de la Commune et limiter la croissance infernale des charges paraissent bien éloignées au vu du budget présenté et du plan financier futur.

Entre CHF 34 millions et CHF 65 millions de déficit par année, pour les années allant de 2026 à 2029. Où va-t-on? Y-a-t-il un pilote à bord? Si ce cycle infernal se poursuit, le "grounding" guette. Le plan financier annonce d'ailleurs en page 34 une hausse fiscale de 2 points pour 2027. Il s'agit là vraiment d'un pansement sur une jambe de bois au vu des déficits annoncés, une mesurette. C'est aussi un peu la solution de facilité. Le groupe libéral-radical combattra toute hausse d'impôts et de taxes par référendum.

Ce budget déficitaire de presque CHF 16 millions n'est pas le fruit de la baisse fiscale décidée en 2019, ni de la gratuité de la première heure de stationnement, qui sera introduite au 1<sup>er</sup> juillet 2025. Il est tout simplement la résultante d'une mauvaise gestion en termes de finances publiques. Comme je l'ai déjà dit, la croissance des charges est plus rapide que celle des revenus, et cet écart va même s'intensifier dans les années à venir si nous ne faisons rien. Nous ne pouvons pas continuer de cette manière, mais le plan financier indique malheureusement le contraire. Que fait le Conseil communal pour enrayer cette spirale infernale?

Aussi, nous sommes tout à fait conscients qu'il y a certains éléments telles que les charges de transfert où nous n'avons quasiment aucune marge de manœuvre quant à l'évolution de celles-ci. Les indicateurs sont aussi mauvais à ce niveau-là pour les années futures, cela a déjà été dit, notamment en lien avec le vieillissement de la population.

Quid de la pérennité de l'impôt sur les personnes morales? Comme l'a dit M. le vice-syndic, les revenus de ces personnes morales sont gentiment au plafond, que se passera-t-il donc si une entreprise importante devait décider de quitter notre commune?

La durabilité, c'est aussi en matière de gestion financière qu'elle doit s'appliquer. Là, nous n'y sommes pas du tout.

Pour terminer, et au vu du budget 2025 présenté, notre groupe demande son renvoi, et refusera le cas échéant le budget de fonctionnement en raison de tous les éléments précités.

#### Rapport du groupe des Vert·e·s

**Mauron Valentine** (Vert·e·s). Je prendrai la parole pour le budget de fonctionnement, d'investissements et le plan financier.

Le groupe des Vert·e·s salue le budget 2025 de la Ville de Fribourg, qui traduit un engagement important envers la population et les défis d'un avenir durable. Ces efforts renforcent des domaines clés tels que la transition énergétique, la cohésion sociale et l'accès à des infrastructures adaptées aux défis actuels.

Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Toutefois, nous attendons davantage pour que Fribourg devienne une ville exemplaire en matière de durabilité. Cela implique de faire des choix courageux et d'éliminer tout investissement qui nous éloigne d'un objectif de neutralité carbone.

Malgré un contexte financier exigeant, et un déficit annoncé de CHF 15.9 millions, ce budget préserve un haut niveau de prestations tout en poursuivant des investissements et des dépenses dans des domaines essentiels pour la population.

Contrairement à ce que soulève le rapport de minorité, si la situation est préoccupante, elle n'est pas alarmante pour autant. La Ville engage des charges supérieures à ses prévisions de recettes et elle s'approche de la limite de ses capacités de financement. Si une gestion déficitaire ne peut être qualifiée d'équilibrée, nous restons dotés d'une fortune équivalente de CHF 212.4 millions, ce qui nous autorise ladite marge budgétaire et nous permet de poursuivre le développement des prestations de la Ville.

S'agissant des recettes, rappelons que depuis quelques années, le coefficient d'impôt cantonal a baissé, engendrant un double impact négatif sur les recettes fiscales de la Ville de Fribourg. Soulignons également l'impact de l'initiative pour la première heure de parking gratuite qui n'est pas négligeable: pour une entrée en vigueur en juillet, elle creuse le déficit budgétaire d'environ 10%. Cette décision populaire doit désormais être mise en œuvre, et des solutions à ce manque à gagner devront être trouvées.

L'augmentation des charges reflète des réalités incontournables, comme la croissance démographique et les défis liés à la transition écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique. Réduire ces dépenses mettrait en péril la capacité de la Ville à offrir des prestations de qualité et à répondre à ses obligations fondamentales à l'égard de nos concitoyen·ne·s.

Fribourg s'engage sur une stratégie à long terme qui répond à des objectifs alignés sur le développement durable (notamment pour un objectif zéro carbone en 2047) et des projets d'urbanisme qui anticipent notre croissance démographique. Bien que ces ambitions affichées pèchent par timidité excessive, elles sont un cap à maintenir sur le long terme pour préserver le cadre de vie de nos habitant·e·s. La plupart des investissements prévus sont une nécessité pour garantir l'accès aux services publics, la protection de l'environnement et la réduction des inégalités. Rappelons que la Ville de Fribourg est classée ville la plus attractive du canton d'un point de vue résidentiel. C'est bien là la preuve que nos investissements ont un impact positif sur l'attractivité de notre ville. Il faut continuer sur cette voie et maintenir un haut niveau de prestations dans notre ville.

Relevons également la revalorisation des salaires des collaborateur·rice·s de l'administration de la classe A. S'il s'agit d'une réelle amélioration concrète de leur situation, il n'en demeure pas moins qu'un salaire d'entrée de CHF 4'021.- par mois est insuffisant pour vivre dignement en Suisse. Le groupe des Vert·e·s reconnaît néanmoins que ces salaires évoluent ensuite rapidement dans le

temps. Le groupe déplore que le Conseil communal n'ait pas consulté la Commission du personnel dans ce processus, et l'invite à le faire lors des prochains réajustements des traitements.

Tant qu'il est maîtrisé, ce qui est le cas actuellement, l'endettement est un levier économique essentiel pour financer des projets structurants qui bénéficieront aux générations futures. Crier au loup face à l'endettement d'une collectivité publique, c'est faire preuve d'une absence de lecture contextuelle de la situation: les indicateurs d'endettement reflètent une stratégie de développement et d'évolution. Toutefois, si notre groupe soutient la trajectoire budgétaire dans ses grandes lignes, nous appelons à une gestion prudente des ressources, en privilégiant les investissements et dépenses qui contribuent réellement à une ville plus verte, plus solidaire et plus résiliente. Investir aujourd'hui dans des solutions durables, c'est éviter des coûts humains, sociaux et environnementaux bien plus élevés demain.

Quant aux activités sportives de la ville, le groupe des Vert·e·s estime que le rôle d'une collectivité publique est de soutenir des manifestations d'envergure à but non-lucratif et dont l'impact carboné est faible, ce qui n'est pas le cas de certaines manifestations subventionnées par la Ville pour 2025. Nous encourageons ainsi le Conseil communal à revoir la distribution de ces subventions. Par ailleurs, toujours pour le sport de notre capitale, nous sommes étonnés que les installations sportives soient encore gérées par le Service des sports et non par le Service d'urbanisme et d'architecture. En effet, ce Service s'occupe de tous les autres bâtiments de la Ville. Par souci de cohérence et d'efficience, il est souhaitable qu'il en soit de même pour les bâtiments sportifs.

Comme son nom l'indique, le plan financier est un outil de planification financière à moyen terme, qui peut être corrigé et adapté en fonction des besoins stratégiques propre à la gestion communale. Il serait réducteur de l'évaluer à travers le seul prisme de l'équilibre financier immédiat. Le plan financier est un outil pour construire une société plus juste, plus durable et plus résiliente. Les investissements, même coûteux à court terme, sont une nécessité pour garantir l'accès aux services publics, la protection de l'environnement et la réduction des inégalités. Ce plan, malgré les défis qu'il charrie, offre une réponse aux besoins collectifs de notre commune, et ne saurait se satisfaire d'une gestion de repli.

C'est à l'unanimité que le groupe des Vert·e·s soutiendra le budget 2025 de la Ville de Fribourg, moyennant de légers amendements. Ce budget répond à un plan de législature courageux qui vise sérieusement une vie meilleure à Fribourg pour tou·te·s dont les générations futures qui bénéficieront des retombées des investissements ambitieux.

Les Vert·e·s restent mobilisé·e·s pour que chaque investissement soit une opportunité de construire un avenir durable, socialement juste et résilient. Pour finir, nous appelons le Conseil communal à intensifier ses engagements pour garantir une véritable neutralité carbone et protéger notre qualité de vie pour les générations futures.

#### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice (CG-PCS).** La présentation du budget 2025 et du plan financier laisse le groupe CG-PCS assez perturbé parce que son message est paradoxal. D'un côté, on continue avec un budget en forte expansion et de l'autre, on nous annonce que la Commune va droit dans le mur, et ceci à court terme, c'est-à-dire dans moins de cinq ans. Si on peut tolérer un budget 2025 avec un déficit

important de CHF 15.9 millions, soit en dessus de la limite habituelle de la barre des 5%, c'est parce que nous avons eu de bonnes années précédemment. Les propositions qui nous sont faites pour 2025 sont certes gérables et tenables, mais j'insiste sur le fait que l'on ne pourra pas continuer de doubler les déficits chaque année jusqu'en 2030.

L'année dernière, nous avons accepté un budget avec un déficit de CHF 12 millions, tout en sachant de manière assez certaine que les comptes allaient être meilleurs. Ce qui est effectivement le cas puisqu'ils devraient se conclure avec un déficit de CHF 4 millions à CHF 5 millions.

Peut-on faire le même pari pour le budget 2025? Si non, pourquoi a-t-on continué à augmenter le déficit de CHF 4 millions supplémentaires?

J'ai beaucoup de peine à voir de la part du Conseil communal un objectif clair quant à la pérennité des finances communales. Pour retrouver l'équilibre exigé par la loi, de deux choses l'une, soit on diminue les dépenses, soit on augmente les recettes, soit on fait les deux. Or, je ne trouve aucune proposition, ni dans un sens ni dans l'autre, dans ce budget et encore moins dans le plan financier mis à part une demi-phrase sur une éventuelle augmentation d'impôt en 2027.

Le groupe CG-PCS a toujours défendu et continuera à défendre le maintien et le développement des services à la population ainsi que les investissements, mais cela ne peut se faire que si les recettes suivent. Or, on peut vivre avec un budget déficitaire de CHF 16 millions en 2025, mais on ne peut pas éluder cette question. Dès lors que l'on a, sur une période assez longue, des charges qui augmentent plus vite que les recettes, on a un problème structurel et pas seulement conjoncturel. J'aimerais qu'on le regarde en face et que l'on trouve des réponses. Je n'ai pas de solutions magiques, mais ne pas se poser cette question me semble irresponsable.

Je rappellerai ici que le Conseil communal avait prévu, planifié, organisé et mené une ou deux séances de réflexion prospective pour savoir où économiser, quoi changer, etc. Cependant, la situation financière était tellement bonne, qu'il a arrêté l'exercice. Je pense qu'il a fait là une erreur stratégique, parce que même si les finances étaient bonnes, on devait anticiper davantage l'avenir.

Lorsque je vois les chiffres, si on prend sur dix ans, on passe de CHF 201 millions de charges en 2019 à CHF 322 millions de charges en 2029, soit la moitié de plus alors que la taille et la population de la Ville n'ont en fait pas changé. C'est énorme et c'est la même chose pour tous les autres chiffres. Il arrivera un moment proche où on ne pourra plus vivre au-dessus de nos moyens.

Lors de la précédente législature, le Conseil communal avait promis qu'il ne dépasserait pas 1.5% d'augmentation des charges du personnel par an. Là, on est tranquillement à 3% chaque année depuis le début de cette législature, et même à 5% pour cette année 2025. On ne peut pas simplement dire: on verra bien. J'invite vraiment le Conseil communal à reprendre cette réflexion, à analyser de manière beaucoup plus approfondie les pistes qu'il évoque en page 34 du plan financier. Non seulement les analyser mais surtout à les mettre en pratique. Il faut déterminer les itinéraires, planifier une feuille de route. La Commune de Bulle doit envisager d'urgence d'augmenter son impôt de CHF 0.05 dès l'année prochaine. Je ne souhaite pas que cela arrive en ville de Fribourg, mais ce sont des questions que l'on ne peut tout de même pas ignorer si simplement.

Le Conseil général devra aussi balayer devant sa propre porte et cesser d'abolir des taxes ou d'offrir la gratuité des prestations à tout va. La gauche comme la droite d'ailleurs sont concernées par ce débat. En quelques années, plusieurs millions de francs ont ainsi disparu des caisses communales. Pour 2025, ce sont encore CHF 1.8 million de perdus avec la première heure de parking gratuite. Même si c'est suite à la décision de la population, il y a quand même des gens qui ont lancé cette initiative peut-être de manière un petit peu irréfléchie.

Sur le plan positif tout de même, je tiens à relever la croissance démographique. Après des années de régression, la population de la ville a recommencé à augmenter, ce qui démontre son attractivité. Je pense que le maintien des services est une chose importante. L'arrivée de nouveaux contribuables peut laisser un peu d'espoir pour un effet positif sur les finances de la Ville.

Au chapitre des investissements, c'est une autre question. Là, ce n'est pas tant l'aspect financier de la dette, à mon avis, qui compte le plus puisque le loyer de l'argent devrait rester assez bas au cours des prochaines années. Le problème est la lenteur dans la réalisation de ces investissements. À un moment donné, ne faudrait-il pas mettre sur pause et réaliser en priorité les investissements déjà votés par le Conseil général, sans lancer de nouvelles études très couteuses pour de nouveaux projets très dispendieux? Ces dernières années, le taux des réalisations atteignait à peine les 30%. Cela pose un problème structurel, les Services sont surchargés et ne parviennent pas à suivre, il faut donc engager du personnel supplémentaire et il y a aussi les rapports avec les autres instances, comme l'Agglomération, le Canton et la Confédération. Ce qui fait qu'il y a facilement 10 à 15 ans de retard sur la plupart des projets, ce qui est extrêmement regrettable naturellement. On peut se féliciter aujourd'hui du magnifique aménagement de la place de la cathédrale Saint-Nicolas, mais on peut aussi dire que cela aurait dû être fait il y a déjà dix ans au moins.

Les investissements en catégorie II concernent essentiellement l'entretien et les équipements. On pourrait certainement faire des économies aussi, notamment sur les machines et sur les infrastructures. Cependant, le message annonce surtout CHF 83 millions en catégorie III, ce qui est de nouveau énorme. Le Conseil communal ne peut plus présenter des messages sur messages sans mettre de priorités. Est-ce que tous ces objets sont nécessaires et utiles à la commune? Certes, il y a les projets de l'Agglomération dans lesquels nous sommes liés, mais il n'y a pas que ça et de loin.

Pour les investissements, nous devons aussi prendre conscience que les années de vaches grasses sont terminées et peut-être aussi que la population en a marre du nombre infini de chantiers en ville.

Pour ce qui est du plan financier, j'en ai beaucoup dit en ce qui le concerne. Le plan financier est effectivement un exercice politique. C'est un exercice comptable mais qui sert une politique. Cela dit, il ne nous autorise pas à ne pas le prendre au sérieux et à ne pas prévoir des mesures qui s'imposent pour éviter d'aller dans le mur.

En conclusion et en résumé, le groupe CG-PCS donnera encore une fois son feu vert pour le budget 2025, mais il se réservera de refuser le suivant si aucune perspective claire n'est définie.

#### Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Wicht Pascal** (UDC). Je précise en préambule que je m'exprimerai une seule fois pour couvrir en même temps le budget 2025 et le plan financier.

Je vais couvrir les deux en même temps parce le budget 2025 ne serait pas si inquiétant en soi s'il ne se plaçait pas dans la perspective globale plus que morose que laisse entrevoir le plan financier pour les années à venir. Les comptes des dernières années, largement bénéficiaires et systématiquement meilleurs que le budget, ont fort heureusement permis d'avoir un bilan relativement sain. Dans ces conditions, me direz-vous, pourquoi le groupe UDC se montre-t-il aussi critique?

C'est bien pour les raisons suivantes. Le plan financier pour les cinq prochaines années fournit un ensemble de réponses assez claires. Si la Ville semble évoluer aujourd'hui sur des eaux calmes, c'est bien une tempête qui se profile à l'horizon. Le taux d'endettement net, de l'ordre de 18.8% aux comptes 2023, devrait passer à 62.2% en 2025 pour grimper en flèche jusqu'à 228% en 2029. Ce chiffre peut sembler abstrait, mais il signifie qu'il faudrait consacrer l'entier des recettes fiscales de plus de deux années pour amortir la dette nette, c'est-à-dire la dette qui resterait après que nous ayons liquidé la totalité du patrimoine financier, ce que nous n'avons évidemment pas l'intention de faire.

La dette nette par habitant va plus que tripler pour atteindre plus de CHF 11'000.- par habitant. Le degré d'autofinancement sera négatif, et même très négatif, dès 2026 déjà, ce qui signifie que la Ville, non seulement devra emprunter pour investir, mais aussi pour assurer son fonctionnement courant.

En cinq ans, le Conseil communal table sur une augmentation du total des charges de 33%, une augmentation des charges de personnel de 26% et des charges d'amortissements qui augmenteront de près de 90% par rapport aux derniers comptes. Dans le même temps, les recettes ne devraient augmenter, toujours selon le plan financier, que de 4.5%. Il y a donc un phénomène de ciseau qui se produit, avec des charges qui explosent et des recettes qui stagnent plus ou moins.

Devant une telle situation, on pourrait attendre d'un exécutif soucieux d'une bonne gestion qu'il prenne des mesures immédiates, mais non. L'iceberg est là, on le voit droit devant, mais on garde le cap en accélérant encore l'allure.

On nous avait annoncé un grand séminaire du Conseil communal et des chefs de Services afin de redresser la barre financière pour les prochaines années. Alors oui ce séminaire a eu lieu, mais on peut bien dire que la montagne a accouché d'une souris. Les mesures proposées tiennent en un quart de page à la page 34 du plan financier, et quelles mesures! Sur les cinq mesures proposées, deux portent sur des éléments où le Conseil communal n'a absolument aucun contrôle:

- La diminution de l'évolution des charges de transfert dépend, en effet, du bon vouloir des autres communes au sein de l'Agglomération et des associations de communes qui accepteraient de payer plus pour soulager la Ville. C'est un beau rêve, mais ça s'arrête là.
- Une croissance des recettes fiscales qui se poursuit au rythme des dernières années -c'est une autre mesure- dépend à la fois de l'évolution de la conjoncture, que l'on peut difficilement prévoir à horizon de cinq ans voire dix ans, et aussi du fait que certains gros contribuables ne décident pas de quitter notre commune, en rappelant que l'impôt sur les personnes morales repose en très grande partie sur une petite poignée d'entreprises.

Quant aux trois autres mesures qui pourraient éventuellement être envisagées, on parle d'une renonciation à la création de nouveaux postes en 2026. Cela semble avoir du sens, il s'agit du plus gros poste en dehors des charges de transfert. Mais attention, ce sera seulement en 2026, un bref arrêt au port pour faire bonne image juste avant les élections, ensuite de quoi on recommencera à engager à tout va.

En ce qui concerne les dépenses en biens, services et marchandises, on attendra encore une année de plus pour éventuellement faire quelque chose. Pour agir sur les investissements, on attendra carrément 2029. Eh bien oui, pourquoi se presser?

Après ces considérations sur le plan financier et sur l'importante mise en perspective qui en découle, permettez-moi de revenir au budget 2025. Chacun de nous, le Conseil communal y compris, le sait: chaque décision que nous prenons aujourd'hui dans le cadre de ce budget 2025 génère des coûts non seulement en 2025, mais aussi pour les années à venir, sans qu'il ne soit possible de revenir en arrière. Chaque investissement décidé maintenant devra être amorti selon le cas pendant 5, 10 ou 20 ans, ce sera une charge liée. Pour chaque EPT créé au sein du personnel communal en 2025, c'est un salaire, des charges sociales et des charges indirectes qui figureront également au budget 2026 et aux budgets suivants. Sur ce point, l'augmentation du personnel est totalement hors de contrôle avec près de 20 nouveaux EPT créés en 2025, soit 3.3% d'EPT en plus, pour près de CHF 2 millions supplémentaires. Je le répète: CHF 2 millions de plus en 2025, les mêmes CHF 2 millions de plus en 2026, en 2027, et ceci pour la seule augmentation de cette année.

Je tiens encore, j'anticipe, à couper court à l'argument de certains collègues qui pourraient agiter l'épouvantail d'un "budget d'austérité". Non, le groupe UDC ne demande pas un budget "Milei", ni même un budget "Gaillard". Bien au contraire, en demandant un fort ralentissement de l'augmentation des charges dès 2025, nous voulons absolument éviter de nous retrouver dans une situation où nous devrons couper dans l'existant, tant il est vrai qu'il est moins désagréable de renoncer à créer de nouvelles dépenses et de nouvelles prestations, plutôt que de devoir décider après coup d'y renoncer. Ce n'est pas seulement d'ailleurs une question de choix politiques, c'est aussi une question de respect du cadre légal cantonal.

C'est dans cet esprit que le groupe UDC demandera le renvoi du budget 2025 au Conseil communal, afin qu'il nous présente une nouvelle mouture intégrant à minima des premières mesures en vue d'une stabilisation des finances pour les années à venir. Parmi les mesures demandées, figure en particulier un plafonnement à 1.5% de l'augmentation des EPT et de la masse salariale. Pour les années à venir, nous demandons au Conseil communal de mener une vraie réflexion quant à la stabilisation des finances à moyen et long terme, en particulier en ce qui concerne l'évolution de la masse salariale ainsi que la priorisation et l'échelonnement des investissements qui, rappelons-le, se monteront à plus de CHF 80 millions en catégorie III pour la seule année 2025.

Naviguer par temps clair est une chose aisée, mais les grands marins sont ceux qui savent aussi naviguer dans la mer déchainée. Aujourd'hui plus que jamais, nous attendons du Conseil communal qu'il pilote le navire fribourgeois avec un cap assuré et pas avec de vagues "peut-être, nous pourrions éventuellement, mais il faut voir". En bref, qu'il agisse en équipage de haute mer et non pas en capitaine de frêle esquif porté au gré des vents.

Rapport du groupe socialiste

**Jordan Samuel (PS).** Le groupe socialiste a analysé avec diligence les budgets 2025. Il en profite pour remercier tous les Dicastères et Services pour leur professionnalisme. Il remercie par ailleurs le personnel dans son ensemble pour le travail effectué tout au long de l'année écoulée.

Nous sommes au point 4 qui est l'examen du budget et je suivrai pour ma part le cadre de l'ordre du jour. Je parlerai du plan financier à la fin, car on ne mélange pas des pommes et des poires.

Comme notre cher Saint-Nicolas, qui a à nouveau émerveillé les foules à Fribourg ce week-end, le budget 2025 est aussi consistant, solide et solidaire que la hotte du bienveillant patron des enfants. Oui, un déficit budgétaire n'est pas une situation hors norme. De nombreuses autres communes fribourgeoises et ailleurs en Suisse y sont confrontées, indépendamment des couleurs politiques de leur exécutif. C'est le cas d'ailleurs de la plupart des chefs-lieux de ce canton. Oui, la Commune a les reins assez solides pour absorber un déficit. Elle n'est pas un colosse aux pieds d'argile, comme certains veulent le faire croire par un pessimisme exagéré.

Gouverner, c'est prévoir, mais c'est aussi choisir. Le budget 2025 est en ce sens un choix politique assumé qui bénéficiera à l'ensemble de la population. L'Exécutif aurait pu se contenter par calcul électoral ou paresse de se mettre au vent et de jeter l'ancre au lieu de poursuivre son cap. Tel n'est heureusement pas le cas.

"Pour améliorer la situation financière d'une collectivité publique, il ne suffit pas de réduire les dépenses, il faut investir dans son avenir", disait à ce propos un certain Winston Churchill pas particulièrement placé à gauche sur l'échiquier politique. Le budget 2025 répond également aux nombreux postulats déposés par notre assemblée, de gauche à droite. Les éclairages de fêtes et l'animation Nova n'en sont qu'une illustration d'actualité. Le budget reflète aussi, on l'a vu, la volonté populaire, portée par la droite, de rendre gratuite la première heure de parking avec les influences financières qui en découlent.

La gestion de finances obéit à un objectif principal: offrir le meilleur à la population pour le fruit de sa fiscalité. Austérité, frein à main, réduction des prestations, manque de vision d'avenir et timidité dans les investissements ne payent pas à long terme. Certaines collectivités publiques près de chez nous en font l'amère expérience.

Si on y regarde de plus près, que révèle le budget de fonctionnement et des investissements 2025?

- 1) Une amélioration des conditions de travail, on l'a vu, pour les catégories de personnel les plus vulnérables. A cela s'ajoute une indexation des salaires pour tou·te·s, en plus de la progression des paliers.
- 2) Une augmentation des amortissements de plus de CHF 2 millions qui reflète le dynamisme de la Ville.
- 3) Des charges de ville-centre toujours aussi conséquentes. Notre voisine Bulle à majorité de droite y est également confrontée. Elle prévoit par ailleurs de relever son coefficient d'impôt de 74% à 80%.

- 4) La création, on l'a également vu par notre directeur des Finances, nécessaire de nouveaux EPT en lien avec le fonctionnement et l'entretien de la commune.
- 5) Un maintien et un renforcement des prestations en faveur de la population et de l'économie. Là, il vaut la peine de citer les nouveautés: par exemple, de manière non exhaustive le Passeport vacances, l'élargissement des horaires de la déchetterie, le projet-pilote de collection de déchets organiques, la poursuite de gratuité des transports publics pour les clients des hôtels de la place, les mesures de modération de trafic et de sécurité, une nette amélioration de notre empreinte carbone par des mesures énergétiques et environnementales, l'amélioration des infrastructures scolaires, le programme Nature et paysage, l'étude habitat et logement, ou dans le domaine sportif la remise en état du local des Neigles pour le canoë club et la rénovation du skate-park de Beauregard.

Si le groupe socialiste approuve un budget centré sur la solidarité, la durabilité, la résilience et l'innovation, il s'interroge cependant sur deux points:

- 1) Des montants trop frileux pour soutenir les acteurs associatifs sociaux, sportifs et culturels.
- 2) Le recours à l'aide sociale qui est en baisse, ce qui en soi est réjouissant financièrement, mais le groupe peine à comprendre cette dynamique, sachant que toutes les études montrent que de plus en plus de citoyen·ne·s se trouvent en grande précarité.

Eu égard à cela, le groupe socialiste déposera quatre amendements sur le budget de fonctionnement et un sur celui des investissements.

Par rapport à l'ambitieux budget des investissements, oui, il m'arrive également de pester contre la multitude de travaux qui font de la ville un vaste chantier. Pourtant, nous devons être fiers de ce dynamisme et de cette ville qui renait après un trop long et piteux immobilisme. Ce budget défend une vision pragmatique et engagée, axée sur la croissance durable et les générations présentes et futures. Il renforce l'attractivité sociale et économique de la ville. Cette politique paie. La population augmente, lisez les statistiques, et de nouvelles entreprises s'installent, comme Swiss Market Group récemment à blueFACTORY. On l'a mentionnée, une récente étude d'UBS démontre par ailleurs que Fribourg est la commune fribourgeoise la plus attractive, celle où il fait le mieux vivre, selon trois indicateurs: les infrastructures, l'offre de loisirs et les frais de logement.

Ces investissements sont nécessaires, car ils se concentrent essentiellement sur le renouvellement et l'assainissement des infrastructures, des bâtiments et du parc technique. Ils sont en pleine adéquation avec la politique de la Ville pour des domaines de prime importance: environnement, mobilité, énergie, écoles, aménagement du domaine public, cohésion sociale ou encore sport. Ces investissements anticipent en outre les développements de nouveaux ensembles de logements (Tour Invictus, rue Gachoud, Torry Est, Poya, etc.). Les projets ne manquent pas. Pour ces raisons, le groupe socialiste donnera son feu vert à la grande majorité des investissements soumis au vote ce soir. Nous sommes conscients que ces investissements conséquents auront un effet important sur les comptes des exercices à venir et qu'il faudra, le temps venu, savoir les échelonner. Il s'agira pour l'Exécutif de souquer ferme pour mener l'imposante flottille d'investissements à bon port, en tenant compte de la météo du moment. En cela, nous avons pleine confiance en nos capitaines de nos différents vaisseaux amiraux.

Pour conclure, quelques réflexions sur le plan financier, le fameux plan financier qui n'a pas manqué d'interpeller notre groupe. Si on le lit au pied de la lettre comme un alignement de budgets successifs, oui ce plan financier suscite des interrogations légitimes. Cependant, un plan financier n'est pas un budget définitif de cinq ans, coulé dans le béton. Un plan financier est un outil de planification, dont le propre est d'être évolutif, puisque réactualisé chaque année. Le plan financier qui nous est présenté ce soir ne cherche pas à faire foncer la Ville de Fribourg dans le mur. Il ne cherche pas non plus à léguer des dettes aux générations suivantes, mais à faire hériter ces dernières d'infrastructures durables et de prestations solides.

L'inaction aurait un coût à long terme bien plus important, alors que l'action garantit un retour sur investissement et des dividendes sociaux et économiques. Au contraire de nos collègues du centre et de la droite, ce plan financier ne nous fait pas paniquer. Le groupe socialiste est pleinement conscient que des décisions devront être prises en temps voulus dans la planification et la réalisation des investissements à venir. Il s'agira d'échelonner les dépenses, de mesurer la pertinence des prestations et par exemple d'appliquer, cas échéant, les mesures correctives mentionnées par le Conseil communal à la page 34 du plan financier. A une fade cité qui sommeille sur ses acquis, nous préférons une vaillante cité investie.

#### Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Perplexité, incompréhension, agacement, mais espérance toujours sont quelques-unes des réactions qui ont traversé notre groupe, Le Centre/PVL, à la lecture du budget 2025 et du plan financier 2025-2029. Un grand nombre d'éléments ayant d'ores et déjà été évoqués de manière claire et succincte dans le rapport de minorité, je souhaite cependant revenir sur quelques points.

Une immense perplexité et une totale incompréhension nous ont saisis à la lecture du budget 2025, mais celle-ci est encore plus grande si, comme moi, vous commencez par la lecture du plan financier et que vous étudiez le budget ensuite. Il semble alors totalement invraisemblable de voir tous les voyants au rouge vif dans le plan financier et de persister avec un budget déficitaire de près de CHF 16 millions. Les principaux points financiers et de préoccupation sont, pour rappel:

- un déficit structurel;
- un flux de trésorerie ne permettant plus l'autofinancement;
- un taux d'endettement net qui atteint les 200% en 2029 déjà;
- une augmentation des emprunts bancaires de plus de CHF 470 millions.

Mais tout cela pourquoi? Il y a, à n'en point douter, de beaux projets qui voient le jour dans notre cité, mais est-ce que la ville est devenue plus attractive pour autant, au point de couler les finances communales? Investir, oui; dépenser de manière inconsidérée et sans étaler les investissements sur le temps, non. En déambulant dans certaines rues, bien des vitrines vides se succèdent encore. Bien des commerces sont à la peine et on ne peut dire que la population de la ville, ni même les entreprises, ne soient en nette augmentation. Peut-être que notre législatif s'est quelque peu laissé endormir par la récurrence des comptes excédentaires. Cela est dangereux et trompeur. Certes, le Conseil communal nous a habitués à des bénéfices, mais c'est sans compter que ceux-ci se font souvent sur le dos de promesses non tenues et que les charges qui augmentent chaque année engagent toujours davantage la Commune sur les années à venir. Le jour où les comptes ne seront

plus excédentaires, il sera déjà trop tard. Parler d'environ CHF 200 millions de fortune pour combler les trous dans les poches du Conseil communal est une erreur, car celles-ci ne sont pas totalement liquides. Le dernier moment pour agir, c'est maintenant. Nous espérons vivement que la gauche majoritaire de ce conseil saura écouter notre inquiétude. Demander un renvoi du budget signifie simplement que celui-ci doit être retravaillé. Certes, comparaison n'est pas raison, mais quand vous préparez votre budget familial ou que vous observez dans une entreprise que vos charges sont trop importantes par rapport à vos rentrées, vous priorisez, vous réduisez la voilure avant de devoir en arriver à des extrêmes. Vous faites très probablement cela pour vous-même alors pourquoi ne pas le faire pour les sous de la Commune, qui ne nous appartiennent pas, sans compter que la loi sur les finances communales nous y engage?

Un certain agacement nous a également saisi, car d'année en année le Conseil communal propose des budgets toujours plus déficitaires. D'année en année, le Conseil communal engage à tour de bras. D'année en année, le Conseil communal ne parvient pas à se fixer des priorités. On s'agace toujours car on a le sentiment que le Conseil communal ne cherche nullement à proposer un équilibre budgétaire et qu'il est dépourvu de toute vision à long terme. Pour une majorité si soucieuse des questions de durabilité, on ne peut que s'étonner du manque total de considération et de vision pour la pérennité des finances communales. Elle accepte sans sourciller de laisser des dettes colossales aux générations futures, ce qui engrainera d'autres investissements d'avenir, justement ceux de demain. Cher·ère·s collègues, nous allons droit dans le mur ou alors nous l'éviterons temporairement pare que nous n'aurons pas réalisé ce à quoi nous nous serons engagés. Comme responsables de l'adoption du budget, il est donc temps d'agir et de le renvoyer. Notre exécutif devrait simplement revenir avec un budget qu'il pourra réaliser et qui n'entrainera pas la Commune vers une hausse de l'impôt planifiée pour 2027, vers un gel artificiel des embauches en 2026 et vers un gouffre financier qui mettra en péril des places de travail et des investissements essentiels pour la Commune.

Je sais que les interprétations divergent parfois entre ceux qui voient plutôt rouge et ceux qui voient plutôt vert, mais il ne s'agit pas ici de couleur politique mais bien d'équilibre financier. Comme le disait un collègue, la finance n'est ni de gauche, ni de droite, un équilibre reste un équilibre. Eh bien, cher·ère·s collègues, ce budget est le quatrième que je traite et je veux garder encore et toujours l'espoir qu'il sera renvoyé et que nous ne signerons pas ce chèque en noir pour l'avenir de notre Commune.

Après toutes ces bonnes remarques du CG-PCS, je regrette malheureusement souvent ses conclusions. Si la demande de renvoi devait être refusée, notre groupe proposera encore quelques amendements, afin de réduire les coûts.

**Rugo Claudio (PA).** Je vais commencer par quelques remarques anecdotiques. Je signale que les quatre membres du groupe UDC présents ne font pas en soi un groupe. Je crois qu'il faut être cinq membres pour être un groupe. Ah, vous êtes cinq? Alors c'est une erreur, merci pour la correction. Attention d'être toujours présents pour les prochaines interventions. À ce niveau-là, toujours pour me faire des amis, on a entendu du groupe des Vert·e·s trois thèmes: la durabilité, l'attractivité et l'engagement. Vous demandez ça au Conseil communal mais il faut d'abord balayer devant votre porte car votre groupe est celui qui a le plus de désistements. On doit réélire des personnes aux commissions. Entre parenthèses, le Parti des Artistes n'est toujours pas représenté dans la Commission culturelle. Je vois rarement vos conseiller·ère·s généraux·ales, alors que je vous envoie

des invitations pour des concerts ou pour d'autres concerts, d'autres activités, ni les membres de la Commission culturelle d'ailleurs. Toujours dans les anecdotes, personne n'a parlé du 30km/h. On parle de budgets, mais du 30km/h aucun groupe n'en parle. Ça a un impact énorme, psychologique, financier, au niveau des entreprises. À ce sujet, j'aimerais que l'on fasse un listing des entreprises qui sont ..., du moins avec le chiffre d'affaires si c'est permis, que l'on aurait accès à ces entreprises. Cela serait une bonne chose pour le budget 2026. Vous critiquez les hausses des EPT, j'ai entendu ça venant de la droite. Je vous rappelle toutefois que c'est vous-même qui avez accepté à 53 voix contre 3 ou 4 l'engagement de l'Ecole des p'tit·e·s artistes. J'ai cherché dans le fascicule, je n'ai pas réussi à trouver le nombre d'EPT. Par contre, j'ai réussi à trouver le chiffre, je vous le dirai plus tard, il est mentionné dans le fascicule. Je crois que j'ai terminé mes ...

On a appris aujourd'hui le prochain investissement relatif à la piscine. Je vous fais remarquer que c'était en 2016 un thème lancé par Mme A. de Weck, repris en 2021 par le Parti des Artistes. Enfin, on y arrive.

M. S. Jordan a mentionné que la première heure de parking était un thème de droite, mais 6'000 personnes ont voté pour cela. 6'000 personnes ont également voté contre les autoroutes. 4'000 personnes étaient contre la première heure de parking gratuite et 2'500 étaient pour les autoroutes. Il faudra donc faire se resserrer les rangs parce qu'il y a des socialistes et des Vert·e·s qui ont voté pour la première heure de parking gratuite. Cela sera à définir dans l'analyse, mais elle est faite à vue d'œil et j'ai raison. J'ai également raison lorsque je dis que le montant de CHF 1.8 million est un chiffre complètement erroné. Vous vous rappellerez l'année prochaine de mes dires. Cette règle de trois ne fonctionne pas. On ira dans les détails lorsque l'on arrivera à cette rubrique.

À la lecture des premières pages du fascicule du budget 2025, on devine l'influence qu'aura eue un petit parti, le Parti des Artistes, sur la bourse communale, ou comment le combat politique d'un seul homme peut mettre à genoux les notables de la gauche de la Ville de Fribourg après avoir sorti la conseillère communale PLR de l'échiquier politique, je crois le 21 septembre, au lendemain des plaidoiries au Tribunal d'arrondissement de la Sarine (TRSA). Pas facile pour un communiste dans l'âme de s'unir au capital pour qui l'intérêt des rendements prime sur la parole donnée en toutes lettres. Que de compromis, de poussière mise sous le tapis pour arriver à un résultat plus qu'alarmant pour la gauche bigote. Pourtant, budget après budget, l'écart se creuse entre les prévisions financières des doctrinaires comptables et les résultats effectifs factuels.

Vos chiffres sont teintés de fausseté année après année. J'en veux pour exemple imputer une baisse de la rubrique sur l'encaissement des parcomètres, choix populaire et non populiste, c'est omettre de dire que de nombreuses places de parc continuent d'être supprimées. À ce sujet, un moratoire serait le bienvenu. Alors même que l'on divise cette rubrique presque de moitié, donnant raison aux conseiller·ère·s Nobs, Page, Collaud, Zainal, on engage encore, et là je donne quand même raison à la droite, une nouvelle recrue au mois de novembre. Où ça? À la Police locale. C'est vrai que passer de CHF 4 millions d'encaissements à CHF 2.2 millions, il faudra engager encore quelqu'un à la Police locale. C'est vrai, ils auront beaucoup de choses à faire ...

**Le président.** M. le conseiller général Rugo, je vous informe juste que vous avez dépassé les 5 minutes. Je considère donc que vous prenez position sur le budget des investissements en même temps.

**Rugo Claudio (PA).** C'est exact. Quelle entreprise privée pourrait agir de la sorte? Quel esprit dénué de sa substance intrinsèque pourrait agir de la sorte? C'est sur ces virulentes affirmations que le Parti des Artistes clora son analyse. Il s'en remet toutefois à la clairvoyance de l'histoire contemporaine pour avoir encore de l'espoir voltairien. Rousseau nous disait que l'homme naît bon. Il ne reste plus qu'à le demeurer.

**Dietrich Laurent, directeur des Finances.** Je remercie l'ensemble des groupes pour leurs prises de position qui représentent avant tout des avis politiques, plus que des questions ou des demandes.

J'en ai recensé qu'une seule dans la partie de l'intervention que j'ai pu comprendre de M. C. Rugo, à savoir la demande d'accès au listing d'entreprises. Je vous informe qu'il s'agit là de données fiscales et qu'il est illégal de répondre à cette demande selon la loi sur la protection des données.

Je fais remarquer aussi que le Conseil communal prendra position sur le plan financier au point 7 de l'ordre du jour.

Je constate de plus qu'il y a une proposition de renvoi, voire certaines prises de positions sur le refus du budget. Je me permets de vous donner lecture des articles de loi concernant ces états de fait. L'article 8 concernant les compétences et procédures de la loi sur les finances communales précise ceci:

<sup>4</sup>En l'absence de budget au 1<sup>er</sup> janvier, le Conseil communal n'est autorisé à effectuer que les dépenses indispensables aux activités ordinaires de la commune.

<sup>5</sup>Le Conseil d'Etat précise le détail de la procédure et les règles applicables en cas de refus du budget."

Cela implique une ordonnance, qui mentionne ceci à son article 8:

" Procédures en cas de refus - Lorsque le budget est renvoyé au Conseil communal ou refusé, ce dernier en avise sans délai le Service (sous-entendu le Service des communes) et le préfet et prépare un nouveau projet qu'il soumet à l'Assemblée communale ou au Conseil général dans un délai de soixante jours."

Je constate qu'il y a certains amendements pour lesquels les auteurs ne proposent pas de compensation et cela est étonnant dans une situation déficitaire. Le Conseil communal proposera de refuser l'ensemble des amendements, mais leur défense sera abordée lors de la lecture des chapitres.

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Je ne peux que réitérer l'entièvre confiance de la majorité de la Commission dans le travail de l'Exécutif de notre ville. Non, l'Exécutif ne navigue pas à vue, il s'appuie sur un plan de législature, sorte de boussole, qui conduit ses travaux au quotidien.

**Sacerdoti Alexandre, rapporteur de la minorité de la Commission financière.** Je voudrais simplement rappeler que notre rapport de minorité a égrainé des faits et des mentions de MCH2 et de la loi sur les communes. Quand on parle d'endettement, on fait référence à MCH2. Le MCH2 n'est pas une création de la droite, c'est une création d'un collège de personnes qui s'intéressent à des

équilibres et au respect de normes et d'écritures comptables. Nous n'avons fait aucune remarque de coloration politique dans notre rapport de minorité. Nous avons simplement dit que les indicateurs et les faits, ce n'est pas nous qui les avançons, c'est la loi sur les communes et c'est MCH2. Ceci pour arriver à bon port, mais avec des trous de CHF 56 millions à chaque fois dans la barque, je me demande si on peut arriver à destination.

**Le président.** Nous sommes donc saisis de plusieurs demandes de renvoi qui, à mon avis, ont le même fondement, le même sens. Je vous propose donc de les regrouper en un seul vote, sauf s'il y a une prise de parole contraire. Conformément à l'article 54 RCG, la demande de renvoi doit indiquer les éléments qui sont à réexaminer, à modifier ou à compléter. Je considère également, sauf prise de parole contraire, que cela a été fait lors des rapports de groupes, en particulier la recherche d'un équilibre et la réduction, respectivement le gel des embauches dès 2025.

M. D. Krienbühl, P. Wicht et J.-T. Vacher, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

**Krienbühl David (PLR), Wicht Pascal (UDC) et Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL).** Oui, nous la maintenons.

Vote sur la demande de renvoi du budget de fonctionnement du groupe libéral-radical, soutenue par le groupe Le Centre/PVL et le groupe UDC

**Le Conseil général refuse la demande de renvoi, par 45 voix contre 26 et 1 abstention.**

**Ont voté en faveur du renvoi:** 26 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre le renvoi:** 45 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Olivier (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrez Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woerfray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**S'est abstenu:** 1 Jordan Simon (CG-PCS)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.53 à 21.09 heures.

Examen de détail

**Le président.** Les principes concernant la discussion de détail sur le budget de fonctionnement sont décrits en page 2 du vade-mecum, chapitre 3.1. Je vous les rappelle:

- Un amendement demandant une augmentation ou une diminution de charge est possible. La totalité des amendements décidés doit respecter le principe d'équilibre des charges et des revenus. L'article 20 alinéa 3 LFCo stipule qu'"un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber". Le capital propre non affecté se trouve dans la rubrique 2990.000 (Résultat de l'exercice) des comptes communaux.
- Pour le dépôt des amendements, la forme écrite est obligatoire. Des formulaires sont disponibles en ligne, ils ont été mis à disposition par le secrétariat du Conseil général. Je pars du principe que les amendements enregistrés ont été déposés par écrit.
- Tout amendement peut en principe être déposé au plus tard durant la discussion de détail. Un grand merci à celles et ceux qui nous ont déjà transmis leurs amendements jusqu'à présent.
- Les postes budgétaires correspondant à des dépenses liées, à savoir celles qui sont ordonnées par la loi ou un règlement ou qui ne permettent aucune marge de manœuvre possible, ne peuvent pas être refusés ou modifiés par le Conseil général (art. 3 al. 1 lettre g LFCo) (tous les postes budgétaires concernant la rubrique 36, indiqués sous la forme XXX.36XX.00).
- Aucun amendement ne peut concerner les rubriques d'imputation interne (tous les postes budgétaires concernant la rubrique 39, indiqués sous la forme XXX.39XX.00).
- Il n'est pas possible de déposer un amendement pour introduire une dépense ou une rubrique nouvelle.

Je vous remercie de respecter ces points.

I. ADMINISTRATION GENERALE (pages 72 à 75)

**Steiert Thierry, syndic.** Je n'ai pas de remarques particulières à faire, si ce n'est que de rappeler que dans la rubrique 100.3131.08 "Politique d'information et communication", nous avons une augmentation de CHF 50'000.-, qui est le montant qui sera dévolu pour le concours relatif au logo bilingue. Pour mémoire aussi, dans la rubrique 100.3631.01 "Association régionale de la Sarine (ARS)", nous avons une augmentation conséquente qui est due au fait que l'ARS va reprendre en 2025 la tâche de la promotion touristique. Elle va les reprendre de l'Agglomération, les montants vont donc diminuer du côté de l'Agglomération pour autant.

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

100.3105.01	<u>Vins d'honneur</u>
101.3199.00	<u>Autres charges d'exploitation (Conseil général)</u>
100.3000.00	<u>Traitements membres d'autorité</u>
100.3060.00	<u>Pensions aux retraités</u>

**Rugo Claudio (PA).** Je ne comprends pas qu'il y ait une variation aussi légère pour les vins d'honneur alors que la Ville s'est proposée d'offrir le vin le 1<sup>er</sup> août. Soit il y avait peu de monde, soit c'est un budget qui est vraiment minime, comme variation. Au sujet de la sortie du Conseil général, je suppose que le montant est pris dans la rubrique "Autres charges d'exploitation"?

J'ai deux remarques concernant les traitements des conseillers communaux qui ont très peu augmenté. Si ma mémoire est bonne, le salaire a augmenté de CHF 30'000.- à CHF 40'000.-. Là, on voit que c'est une différence légère. Je ne comprends donc pas que cela ne se répercute pas sur les chiffres. Je n'ai pas les mêmes chiffres au niveau des salaires, rubrique 100.3000.00 "Traitements membres d'autorité", qui est en relation aussi avec la pension aux retraités, qui était le sujet que j'avais abordé dans les premières propositions en 2016. Je demandais de baisser les salaires de 10% linéairement. La droite dit que l'on ne doit pas augmenter la masse salariale, mais c'est elle qui a, à l'entière majorité, voté oui pour augmenter nos conseillers communaux de CHF 30'000.- à CHF 40'000.-.

Concernant la rubrique 100.3060.00 "Pensions aux retraités", il y a deux anciens membres qui sont décédés et on n'a que CHF 10'000.- en moins. On passe de CHF 928'000.- à CHF 918'000.-. Ils avaient donc une petite pension, apparemment de CHF 5'000.-, à moins que ce chiffre-là ne soit transvasé à leurs épouses. J'aimerais plus d'explications là-dessus.

**Le président.** J'ai oublié de vous rappeler que lorsque vous vous exprimez sur des postes précis - cela ne concerne pas que vous M. C. Rugo, cela concerne tout le monde - de bien rappeler la rubrique.

100.3199.01 Dépenses non spécifiées (Conseil communal)

**Revaz Caroline** (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL propose de réduire la rubrique 100.3199.01 "Dépenses non spécifiées (Conseil communal)", à la page 72, de CHF 100'000.- à CHF 25'000.-.

Ce montant de CHF 25'000.- reflète les dépenses réelles indiquées dans les comptes 2023. Nous sommes convaincus que cette réduction garantit que ces ressources soient utilisées de manière efficace et transparente.

Dans l'hypothèse où un projet d'importance majeur se présentait, l'Exécutif disposerait toujours de la possibilité de demander un crédit extraordinaire. Cette démarche renforce notre volonté de garantir une gestion financière prudente et alignée sur les besoins réels.

Cette réduction fera l'objet d'une proposition de réattribution à la rubrique 1130.3636.20 "Institutions à caractère social".

110.3131.07 Marketing urbain

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire** (CG-PCS). Je n'ai pas un concept clair de ce que vous entendez par marketing urbain. J'aimerais mieux comprendre les enjeux qui sont liés et donner du sens aussi à l'augmentation continue de ce poste. Dans le budget 2023, il était budgété à CHF 40'000.-, dans celui de 2024 une augmentation de CHF 300'000.- était proposée, et en 2025 un montant de CHF 330'000.- est prévu. J'aimerais juste quelques explications pour comprendre quelles sont ses missions, quelle est la nature des mesures et des actions et des stratégies qu'il est censé développer? Est-ce que la stratégie du marketing urbain est écrite et accessible? Est-ce que des évaluations sont faites pour vérifier un peu les retours sur investissement?

**Steiert Thierry, syndic.** M. C. Rugo, pour ce qui est du vin d'honneur, je pars du principe que le montant prévu pour l'apéritif du 1<sup>er</sup> août devrait être intégré dans ces CHF 20'000.- et ne va pas faire

dépasser ce budget. De mémoire, et sous réserve, puisque je n'ai pas été saisi de la question avant la séance, il me semble que ce montant n'était pas extrêmement élevé. Il devait être autour des CHF 1'000.-.

Pour ce qui est de la sortie du Conseil général, je ne suis pas capable de vous répondre aujourd'hui si le montant est pris dans les "Autres charges d'exploitation" ou non, mais je pars du principe que ces charges sont également prises en compte dans le budget.

A propos des salaires du Conseil communal, ainsi que les pensions aux retraités, la seule réponse que je peux vous donner, c'est que les montants qui figurent sur ce budget-là sont ceux connus du Service RH pour la rémunération des intéressés dans l'année qui suit.

Le Conseil communal doit s'opposer à la proposition d'amendement proposé par Mme C. Revaz, c'est-à-dire de réduire de CHF 75'000.- la rubrique 100.3199.01 "Dépenses non spécifiées". Il vous propose un montant de CHF 100'000.-, comme cela est le cas depuis de nombreuses années. Le fait que dans les comptes 2023 vous ne trouvez qu'un montant de CHF 26'600.-, c'est justement parce que le Conseil communal opère une gestion financière prudente, comme vous le demandez. Nous considérons ces CHF 100'000.- comme une autorisation de dépense, et non pas comme une obligation de dépense. Cela prouve bien que nous ne dépensons pas plus que nécessaire. Ces CHF 100'000.- constituent une sécurité pour le Conseil communal afin de pouvoir être réactif. En cas d'urgence ou de réponse rapide à donner, cela lui permet de ne pas saisir le Conseil général et de pouvoir disposer d'un montant qui permet justement d'opérer ces dépenses. Le Conseil communal ne peut donc que refuser la réduction de cette rubrique.

Mme M.-C. Rey-Baeriswyl, effectivement il existe bien sûr une stratégie marketing urbain qui est bien élaborée puisque le Secteur du marketing urbain et du développement durable est maintenant, on peut appeler ceci, en vitesse de croisière, notamment en ayant passé de l'Année du Goût 2023 au Réseau des Villes créatives de l'UNESCO avec tout un panel de projets, qui eux figurent dans la rubrique 110.3131.11 où nous avons un montant de CHF 330'000.-. Pour le reste, le montant qui figure dans la rubrique 110.3131.07 constitue l'ensemble des mesures qui figurent dans cette stratégie de marketing urbain qui a été présentée aussi à la Commission financière et que je pourrais aussi vous explicitez au besoin mais qui constitue un ensemble de démarches transversales qui impliquent tous les Services, notamment la culture, le sport et d'autres en cas de grande manifestation. Ne le prenez pas comme du marketing au mauvais sens du terme, mais de "vendre" la ville au mieux. C'est ce qui est voulu.

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Concernant l'amendement déposé par Mme C. Revaz, la Commission financière le préavise négativement, par 7 voix contre 2.

**Le président.** Je me permets également de répondre à M. C. Rugo. Effectivement, la sortie du Conseil général est financée par la rubrique 101.3199.00 "Autres charges d'exploitation (Conseil général)".

Nous sommes donc saisis d'un amendement du groupe Le Centre/PVL qui propose une réduction de la rubrique 100.3199.01 "Dépenses non spécifiées (Conseil communal)" de CHF 75'000.-, soit qui ferait passer cette rubrique de CHF 100'000.- à CHF 25'000.-. En cas d'acceptation, le budget présenterait un excédent de charges de CHF 15'785'490.46 au lieu des CHF 15'860'490.46 qui

2021-2026 – Procès-verbal n° 30a de la séance ordinaire du Conseil général  
du 9 décembre 2024

figurent au budget. Nous avons pris note des préavis négatifs du Conseil communal et de la Commission financière.

Mme C. Revaz, maintenez-vous formellement votre amendement?

**Revaz Caroline** (Le Centre/PVL). Oui, nous le maintenons.

Vote

**Opposée à l'amendement du groupe Le Centre/PVL proposant de diminuer de CHF 75'000.- la rubrique 100.3199.01, la proposition budgétaire du Conseil Communal l'emporte par 45 voix contre 19 et 9 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe Le Centre/PVL): 45** Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Olivier (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrez Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe Le Centre/PVL): 19** Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Se sont abstenus: 9** Casazza Raphaël (PLR), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Noll Bettina (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**II. FINANCES (pages 76 à 78)**

Le point ci-après donne lieu à discussion:

259.3636.04      Actions d'entraide

**Delaloye Sophie** (PS). Avec nos collègues du groupe CG-PCS, le groupe socialiste a constaté avec surprise que le montant à la rubrique 259.3636.04, que le Conseil général avait augmenté à CHF 100'000.- il y a un an, était retombé malencontreusement à CHF 50'000.-. Pour les mêmes raisons évoquées l'an dernier par notre collègue M. Page, nous souhaiterions que le montant de cette rubrique redevienne CHF 100'000.- et demandons en conséquence une augmentation de CHF 50'000.- du budget de fonctionnement.

Je cite mon collègue l'an dernier: "Cela laissera au Conseil communal une possibilité d'agir de manière plus efficace lorsque des demandes d'aide arrivent. Vous vous rendez évidemment tou-te-s compte que ces demandes se multiplient avec les catastrophes, les guerres et avec toutes sortes de situations de ce genre."

**Gex Océane (PLR).** Je tiens juste à préciser que le groupe libéral-radical s'opposera à toute demande d'augmentation des postes prévus au budget. Si on accepte tous les amendements, sans compter les réductions, on arrivera à un déficit largement supérieur à CHF 16 millions.

**Dietrich Laurent, directeur des Finances.**

1. Il ne faut pas concevoir une décision sur un seul budget du Conseil général comme perpétuelle dans le temps. Ce n'est en tout cas pas comme ça que le Conseil communal le conçoit.
2. De très nombreuses aides sont accordées par de nombreux Services, pas forcément dans le domaine humanitaire, mais dans le domaine social.
3. Il est constaté que, s'il n'y a pas de proposition de compensation, c'est donc une aggravation du budget de CHF 50'000.-.

Le Conseil communal s'oppose à cette proposition d'amendement.

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Concernant l'amendement déposé par le groupe socialiste et le groupe CG-PCS, la Commission financière le préavise négativement, par 5 voix contre 4.

**Le président.** Nous sommes donc saisis d'un amendement des groupes socialiste et CG-PCS qui propose une augmentation de la rubrique 259.3636.04 "Actions d'entraide" de CHF 50'000.-, qui ferait passer cette rubrique de CHF 50'000.- à CHF 100'000.-. En cas d'acceptation, le budget présenterait un excédent de charges de CHF 15'910'490.46. Nous avons pris note des préavis négatifs du Conseil communal et de la Commission financière.

Mme S. Delaloye, maintenez-vous formellement votre amendement?

**Delaloye Sophie (PS).** Oui, nous le maintenons.

Vote

**Opposé à la proposition budgétaire du Conseil communal, l'amendement des groupes socialiste et CG-PCS proposant d'augmenter de CHF 50'000.- la rubrique 259.3636.04 l'emporte par 38 voix contre 30 et 5 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement des groupes socialiste et CG-PCS): 30** Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétry Fabienne (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

**Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement des groupes socialiste et CG-PCS): 38** Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Grin Grégory (PLR), Jelk

2021-2026 – Procès-verbal n° 30a de la séance ordinaire du Conseil général  
du 9 décembre 2024

Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Se sont abstenus:** 5 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Zainal Chloé (Vert-e-s)

III. ENFANCE, ECOLES ET COHESION SOCIALE (pages 79 à 88)

**Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.** C'est un grand chapitre, je dirais donc seulement que ce budget reflète la volonté du Conseil communal de poursuivre son engagement dans ces domaines, selon son programme de législature.

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

351.3636.07 Crèches

**Wolhauser Jean-Pierre (PLR).** Ma question concerne la rubrique 351.3636.07 "Crèches", à la page 88, CHF 7'850'959.-. Je constate qu'il y a une augmentation par rapport au budget d'environ CHF 631'000.-, et par rapport aux comptes 2023 même de CHF 952'000.-. J'aurais souhaité quelques commentaires par rapport à l'augmentation de cette rubrique. Apparemment, il n'y a aucune remarque dans le message par rapport à cette augmentation, qui est quand même importante.

322 Activités culturelles  
322.3010.00 Traitements

**Rugo Claudio (PA).** La communication du Conseil communal est égale à zéro concernant la rubrique 322.3010.00 "Traitements". Je suppose que ce sont les activités extrascolaires ou l'Ecole des p'tit-e-s artistes qui passent de CHF 562'000.- à CHF 790'000.-. L'année précédente, c'était CHF 519'000.-. Je vous ai demandé l'information aujourd'hui M. le président, vous n'avez pas réussi à me la donner, parce qu'il y a toujours eu une opacité sur ce chapitre. On se souvient en particulier lorsque l'on a dû transformer des propositions en postulats, 53 d'entre nous avaient dit oui. Il ne fallait pas nécessairement augmenter. C'est une bonne chose qu'ils soient payés correctement parce que c'est vrai qu'ils étaient sous-payés pendant des années, durant 30 ans, ils étaient considérés illégalement par le Conseil communal qui annonce qu'en 2024 il décide de faire ça. C'est en 2008 que le préfet Maurice Guillet a dit que ces emplois étaient de droit public et de contrats à durée indéterminée. Là, il y a vraiment une mauvaise foi du Conseil communal, on le voit encore dans le budget. On n'arrive pas à savoir combien il y a d'EPT, pourquoi ils ont été augmentés? Cela a été fait au 1<sup>er</sup> septembre, on est au mois de décembre. Le Conseil communal attend le dernier moment, c'est-à-dire en janvier, pour nous donner son rapport sur ces deux postulats n° 128 et n° 129. Communication = zéro! C'est dit, merci.

**Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.** Je réponds à ces deux questions. Comme vous le savez, les crèches sont des associations indépendantes et privées. Notre Service fait des entretiens annuels avec chaque association pour discuter du budget qu'elle dépose auprès de notre Service. Evidemment, ces budgets sont approfondis ensemble, mais ensuite ce sont

en fait les subventions que l'on fait vis-à-vis des associations. Elles augmentent cette année, comme l'année passée aussi, selon les frais qui sont surtout des frais généraux, comme les locations, etc. Je ne peux donc pas vous donner tous les détails parce que les budgets ne sont pas intégrés dans les détails dans notre budget du Service mais, évidemment, on a la vue et il y a une discussion annuelle sur les budgets pour être au clair sur les dépenses que les crèches font.

Pour la deuxième question, celle de M. C. Rugo, effectivement cette rubrique augmente suite au changement de statut des enseignant·e·s de l'Ecole des p'tit·e·s artistes, donc du passage de CDD à CDI et de droit public. Ceci est aussi décrit dans le budget, dans le document relatif aux EPT, je peux donc vous y renvoyer. Malheureusement, je n'ai pas la page précise sous les yeux.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE (pages 89-92)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

401.4240.03 Produit des parcomètres  
401.4270.00 Amendes - Ordonnances pénales

**Rugo Claudio (PA).** Les deux chiffres des rubriques 401.4240.03 et 401.4270.00 sont erronés. On prétend que les amendes ne vont pas baisser, alors même que les personnes qui stationneront leur véhicule auront la gratuité pendant une heure. C'est vraiment avoir des œillères sur la comptabilité. Il n'y a pas besoin d'avoir fait des études universitaires pour se rendre compte que les amendes vont baisser. Par contre, avec ces CHF 1.8 million, on pourrait acheter 360'000 kilos d'un fruit vert à l'extérieur et rouge à l'intérieur, soit 360'000 kilos de pastèques.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Pour ce qui est des chiffres et des projections, ils ont été faits le plus scientifiquement possible par les Services concernés. Bien entendu que si le conseiller général C. Rugo avait raison et que l'on arrivait à avoir plus de produits, eh bien cela ne pourrait être que positif. On va fonctionner une année comme cela et on verra. J'ai le sentiment que ça a été fait assez sérieusement. Ils ont essayé d'isoler tous les stationnements qui sont entre 1 et 60 minutes, et on voit assez rapidement que cela donne ces chiffres.

Pour ce qui est des amendes, on espère qu'elles ne diminueront pas. Ce que je peux dire, et ce que le Conseil communal a dit dans la presse, c'est que le contrôle sera plus complexe. M. C. Rugo ne comprenait pas pourquoi on engageait encore des policiers. En fait, il va falloir enclencher son parcomètre dès la première seconde pour pouvoir bien prouver que les 60 premières minutes ont débuté à un certain moment. Cela nécessitera donc des contrôles, et de ces contrôles découleront des amendes. On espère que les recettes de la Ville ne seront pas trop impactées.

V. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE (pages 93 à 105)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

560.3140.00 Entretien des terrains

**Bourgarel Gilles** (Vert·e·s). J'ai une question concernant la rubrique 560.3140.00 et l'explication en page 27 du message. On mentionne un site, mais il n'est pas nommé. De quel site s'agit-il?

524 Travaux d'hiver  
524.3131.00 Etudes et projets

**Stöckli Jérémie** (Vert·e·s). Mon amendement concerne la rubrique 524.3131.00. Dans son message, le Conseil communal explique que le test concernant le déneigement des aménagements cyclables n'a pas été réalisé en 2024, car aucun partenaire n'a été trouvé pour le réaliser. Il s'agit-là d'une explication peu satisfaisante, vous en conviendrez. Autre argument avancé, l'hiver 2023-2024 s'est bien passé. Heureusement qu'il n'a pas beaucoup neigé. Pas de chance, les chutes de neige d'il y a deux semaines ont montré que les problèmes persistaient, avec notamment des entrées de pistes cyclables pas déneigées, et ce même plusieurs jours après la fin des chutes de neige. Je souhaite donc proposer que le montant prévu en 2024 et pas utilisé soit remis au budget 2025, afin que la Ville puisse procéder au test grandeur nature que le Conseil communal s'était engagé à faire dans sa réponse au postulat n° 185 de la dernière législature, ou toute autre mesure permettant de garantir que les infrastructures cyclables ne seront plus oubliées lors des déneigements futurs. Je terminerai en mentionnant l'impact important qu'un bon déneigement a sur l'utilisation des infrastructures et donc sur le report modal. En effet, la Ville de Berne a vu une augmentation de 20% d'utilisateur·rice·s depuis la mise en place de son nouveau plan de déneigement, un chiffre conséquent vous en conviendrez.

Taquet au milieu d'un passage pour piétons

**Rugo Claudio** (PA). Cela concerne une information générale, je ne peux donc pas vous citer exactement la rubrique. Il y a un taquet en dessus du carrefour Richemond, j'y passe tous les matins, et je suis personnellement tombé. J'ai eu des séquelles pendant 10-12 jours. J'ai été témoin d'autres personnes qui sont tombées à la même place. Je pense qu'il y a des mauvais esprits dans ce quartier de Richemond. Celui dont je parle se trouve 20 mètres plus haut que l'arrêt de bus, sur la route de Beauregard lorsque l'on monte. Il est sur le passage pour piétons. À l'époque, il y avait un arrêt au milieu. Maintenant, il n'y a plus que le passage pour piétons, mais le taquet est permanent. J'espère que vous résoudrez ce problème, je vous remercie.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité**. Evidemment, le Service du GCEE n'est pas le Service responsable des mauvais esprits, peu importe dans quel quartier. Sous cet angle-là, je ne pourrai malheureusement pas apporter de réponse.

Concernant la question de M. G. Bourgarel, la réponse je peux épeler la réponse en quatre lettres: P I L A. C'est le site de la Pila, où effectivement la maîtrise d'ouvrage, le lead a passé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au Canton. C'est un consortium entre la Ville et le Canton notamment. Jusqu'à maintenant, c'était la Ville qui avait le lead dans ce consortium et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 - sauf erreur il y a aussi un communiqué de presse à ce sujet qui a été publié en septembre ou en octobre de cette année - c'est l'Etat qui reprend pour la suite des travaux le lead sur ce volet-là.

Concernant l'amendement, je pense ne pas trop m'avancer si je dis que ce n'est pas la majorité mais bien l'unanimité du Conseil communal qui est très sensible à la question. Nous sommes tou-te-s, vous le savez, quasi quotidiennement à vélo sur les routes, également l'hiver. Sous cet angle-là, on pourrait dire: pourquoi ne faites-vous pas plus concernant le déneigement sur les pistes cyclables? Je me permets de citer la réponse du Conseil communal donnée à l'époque au postulat n° 185. Je me suis permis de modifier dans la citation les chiffres, qui ont été actualisés. C'est très léger par rapport aux véhicules en question:

"Il y a un service de piquet saumure (trois véhicules lourds et cinq véhicules de type Pony) qui est en place pour garantir le salage préventif des trottoirs et des axes prioritaires de la ville et ce, 24/24 heures et 7/7 jours, de novembre à mars. Voilà comment le service hivernal en ville de Fribourg est organisé. En cas de fortes précipitations neigeuses, un service de permanence nommé déneigement lourd, est garanti par un total de sept véhicules lourds et neuf véhicules de type Pony.

Pendant que les véhicules lourds quadrillent la ville, les véhicules Pony et les hommes et les femmes à pied sont répartis dans les sept secteurs de la ville et de la commune de Givisiez. Cela représente environ quatre hommes et femmes et un véhicule Pony par quartier. Une quinzaine de jardiniers du Secteur des parcs et promenades, ainsi qu'une dizaine d'artisans, peuvent être appelés à renforcer le dispositif durant les heures de bureau en semaine. Tout ce monde est en charge du déblaiement des arrêts de bus, des trottoirs, passages pour piétons, escaliers et chemins pédestres.

Les heures de travail effectuées par les collaborateur·rice·s, en dehors des horaires journaliers, pour le service de déneigement sont comptabilisées en heures supplémentaires. Les bandes cyclables importantes sont dégagées selon le degré d'urgence 1, à savoir dans les trois heures suivant l'alarme. A la suite d'un épisode neigeux -comme on l'a eu justement il y a deux semaines sauf erreur-, trois jours en moyenne sont nécessaires pour le 'rétablissement' des parcours, donc la totalité des éléments."

C'est donc ça la situation qui prévaut actuellement et qui, effectivement, a été adaptée il y a quelques années pour arriver à cette situation-là. Elle a permis effectivement de constater que, notamment l'hiver 2023-2024, on a eu des retours très positifs également des cyclistes. Pour l'instant également pour l'épisode neigeux on a évidemment eu des retours contrastés de tous modes de déplacements, si j'ose dire, en ville de Fribourg mais, comme vous le savez, ce n'était pas que la ville de Fribourg qui a été touchée par l'épisode neigeux mais bien toute la Suisse. Toujours est-il qu'on a également eu des réactions positives de la part des cyclistes puisqu'effectivement quelques jours plus tard, donc ces trois jours, la plupart des pistes étaient déneigées.

Contrairement à la Ville de Berne, la Ville ne pouvait pas, le Conseil communal l'avait déjà indiqué dans sa réponse au postulat n° 185, absorber pour cette phase test les travaux à l'interne. Ce que la Ville de Berne a pu faire en raison de sa taille et sa masse critique au niveau des services, ils ont pu changer dans la location dans leurs propres équipes. Le Conseil communal avait déjà indiqué dans la réponse au postulat n° 185 que ce n'était pas possible, raison pour laquelle il a mis en perspective, en disant qu'il faudra externaliser cette prestation, il faudra louer deux véhicules de type Pony plus la main d'œuvre qui va avec.

Or, force est de constater que les six entreprises qui ont été contactées, spécialistes qui ont les engins pour se faire, ont toutes répondu négativement puisqu'elles n'étaient pas en mesure de

garantir cette disponibilité 24/24 heures et 7/7 jours pour intervenir. La Ville a contacté six entreprises de la région et les six ont refusé. À partir de là, malgré toute la bonne volonté, la réalité des faits a fait que le Conseil communal a dû se résoudre à dire que: voilà, on abandonne la phase test, par contre on continue à optimiser le passage au niveau de tout le réseau, et évidemment aussi à sensibiliser les équipes de la Voirie qui sont en engagement au service hivernal. Je les remercie d'ailleurs parce que, vous avez pu aussi le constater, notamment lors de l'inauguration de Nova, ils sont multitasking et ont des compétences avérées. En effet, ils ont pu monter en moins de 48 heures, en urgence, deux chalets qu'il était aussi prévu d'externaliser. Il y avait un prestataire externe qui était censé monter ces chalets, mais ce sont les équipes de la Voirie qui ont finalement dû intervenir.

Au nom du Conseil communal, je vous invite à refuser cet amendement et de confirmer la ligne budgétaire en question telle qu'elle ressort du projet de budget qui vous est soumis.

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Concernant l'amendement déposé, la Commission financière le prévoit négativement, par 5 voix contre 3 et 1 abstention.

**Le président.** Nous sommes donc saisis d'un amendement qui propose une augmentation de la rubrique 524.3131.00 Etudes et projet de CHF 62'000.-, qui ferait passer cette rubrique de CHF 0.- à CHF 62'000.-. En cas d'acceptation, le budget présenterait un excédent de charges de CHF 15'972'490.46, suite à l'état de nos débats. Nous avons pris note des préavis négatifs du Conseil communal et de la Commission financière.

M. J. Stöckli, maintenez-vous formellement votre amendement?

**Stöckli Jérémie** (Vert-e-s). Il ne s'agit évidemment pas de demander que les voies cyclables soient déblayées dans les deux heures après la neige, mais que ces zones ne soient pas oubliées lors du déneigement, qu'il ne faille pas attendre une semaine que la neige fonde. C'est une situation que les autres utilisateur·rice·s n'accepteraient évidemment pas. Aussi, oui, je maintiens notre amendement.

#### Vote

**Opposée à l'amendement de M. Jérémie Stöckli proposant d'augmenter de CHF 62'000.- la rubrique 524.3131.00, la proposition budgétaire du Conseil Communal l'emporte par 36 voix contre 30 et 7 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. J. Stöckli):** 36 Aebischer David (PLR), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. J. Stöckli):** 30 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Goy Camille (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétry Fabienne (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Verly-Brault François (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Se sont abstenus:** 7 Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**VII. INFORMATIQUE (pages 115 et 116)**

Pas d'observations.

**VIII. CULTURE (pages 117 à 119)**

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

820.3636.16 Projets stratégiques Région  
820.3636.18 Projets stratégiques Ville de Fribourg

**Dietrich Benoît** (PS). Il ne se passe pratiquement pas une semaine sans que les médias locaux ne fassent état d'une baisse des moyens financiers pour les manifestations, notamment culturelles, emblématiques de notre ville comme le Festival Les Georges, la Tour Vagabonde ou encore Morat-Fribourg. Cela concerne beaucoup de monde. L'augmentation constante des coûts de production, de professionnalisation pour certains, d'infrastructures et de sécurité, c'est toute l'organisation qui est touchée par l'inflation.

Si ces événements, qui font rayonner notre ville au-delà des frontières cantonale et nationale, peuvent compter un peu sur des soutiens de l'économie privée, ceux-ci s'étiolent aussi face aux priorités des entreprises et probablement aussi en raison du cumul de demandes de sponsoring. Parallèlement, d'autres collectivités publiques réduisent également leur aide, comme par exemple la Confédération l'a fait drastiquement la semaine passée en divisant par deux le fonds d'aide au développement, faisant perdre plus de CHF 100'000.- au FIFF.

De plus, les travaux de modification en cours de la loi sur l'encouragement à l'activité culturelle et la recomposition de l'Agglomération en région culturelle mettent ces organisations dans des situations financières incertaines.

Afin de donner un petit peu d'air à ces manifestations stratégiques et pour la politique culturelle de la Ville de Fribourg et leur permettre de traverser cette période financièrement difficile, cet amendement vise à augmenter les deux lignes budgétaires, 820.3636.16 "Projets stratégiques Région" et 820.3636.18 "Projets stratégiques Ville de Fribourg", de CHF 50'000.- chacune. La répartition des moyens financiers supplémentaires entre les différents acteurs est laissée à l'appréciation du Conseil communal.

N'oublions pas que ces événements remplissent les hôtels, les restaurants et les terrasses, à des périodes parfois creuses, et participent au rayonnement de Fribourg et que chaque franc investi dans la culture, c'est CHF 3.- qui reviennent dans l'économie.

Je vous propose de soutenir, ne serait-ce que le temps d'une transition avant une solution plus pérenne des collectivités publiques plus larges, ces manifestations qui font rayonner la ville sur le plan national, voire international. Nous ne pouvons pas les abandonner.

Je suis déçu aussi qu'il revienne une fois de plus à la Ville de prendre des mesures d'urgence pour soutenir des manifestations d'importance majeure pour elle, mais aussi pour le Canton et l'Agglomération, parce que le Canton manque d'une politique culturelle ambitieuse et d'un financement convenable. En espérant que la révision de la loi sur la culture améliorera la situation et que le financement des institutions culturelles sera mieux réglé, je vous prie d'accepter ces deux amendements.

**Collaud Oliver** (Vert-e-s). Je déclare mes intérêts: je suis le président de l'Association Belluard Bollwerk International. Je remercie M. L. Dietrich pour sa considération. Néanmoins, je ne pense pas que cela soit à la Ville de panser les plaies infligées par une politique brutale et inconsidérée du Canton et de la Confédération en matière de culture. Je ne pense pas non plus qu'une somme de CHF 100'000.- soit très utile aujourd'hui pour le milieu. Il faut savoir qu'en ville de Fribourg, il y a déjà 12 institutions qui bénéficient de subventions de l'Agglomération et qui ont besoin de beaucoup plus d'argent que cela pour envisager un avenir un peu plus serein.

Pour ces raisons-là, je suis partagé. Oui, CHF 100'000.- c'est bien, ce n'est pas assez, ce n'est pas utile, mais voilà. J'invite M. B. Dietrich à l'avenir, l'année prochaine peut-être, dans le cadre d'un prochain budget, de discuter cela peut-être plus en amont afin que l'on puisse voir un montant un peu plus utile et efficace à ce poste.

820.3611.05 Conservatoire de Fribourg

**Rugo Claudio** (PA). Je vois que la rubrique 820.3611.05 "Conservatoire de Fribourg" augmente de plus de CHF 100'000.- pour passer à CHF 1.243 million. Ce sont des charges liées, Ville et Canton, au prorata des élèves. Majoritairement, les élèves proviennent du canton et de la ville de Fribourg. Par contre, au niveau de l'engagement, j'en suis le propre témoin, les six derniers professeurs de guitare ont toujours été pris à l'extérieur. Cela veut dire qu'il y en a eu un du Tessin qui y est retourné, un de la Chaux-de-Fonds, deux de Neuchâtel, un de Genève, alors que les musiciens sont formés à Fribourg. Il y a assez dans mon cas de guitaristes, pas personnellement moi mais d'autres. Je demanderais donc que l'Etat fasse un audit quant aux engagements des professeurs parce que cela génère que nos musiciens ne sont pas reconnus. J'ai entendu cela aussi pour les classiques. Par exemple, une violoniste qui a les diplômes, qui habite Fribourg et qui est entreprenante, elle n'est même pas auditionnée. Je crois que le directeur du Conservatoire, M. G. Gerosa, a une vision internationale de ce dernier, qui reste quand même un conservatoire de province.

**Menétry Fabienne** (Vert-e-s). Je voulais revenir sur l'amendement de mon collègue Benoît Dietrich pour aussi annoncer mes intérêts. Je suis employée au Festival International du Film de Fribourg et je ne me prononcerai donc pas sur cet amendement. Cependant, CHF 100'000.- ce n'est pas rien et je vous encourage donc à le soutenir.

**Jordan Marine** (PS). Je déclare aussi mes intérêts. Je fais partie du Comité du FIFF et je soutiens tout à fait ce qu'a dit ma collègue tout à l'heure. Effectivement, CHF 100'000.- c'est mieux que rien.

**Dietrich Benoît (PS).** Je voulais juste rebondir sur ce qu'a dit M. O. Collaud. Bien évidemment, il ne s'agit pas d'une politique culturelle de long terme proposée. Je ne le ferais pas via un amendement de ce montant-là, en plus sur le budget. Il s'agit de donner un petit bol d'air. On sait que ce n'est pas suffisant et qu'il y a beaucoup de demandes, mais il y a surtout aussi des discussions qui sont en cours sur la région culturelle et d'autres choses qui vont arriver. Il serait, je pense, un petit peu bête de mettre énormément de financements maintenant alors que nous sommes en train de discuter avec les collectivités publiques voisines.

**Dietrich Laurent, directeur de la Culture.** Merci M. le conseiller général homonyme pour la pose de votre amendement. Je constate tout d'abord que c'est évidemment un amendement qui est fort sympathique en soi, mais je constate de plus qu'un grand nombre de conseiller·ère·s généraux·ales sont engagé·e·s dans la culture et de manière très active, ce qui me réjouit bien évidemment pour le dynamisme culturel de notre ville.

En fait, pour des montants de cette importance, - parce que ce sont des montants importants à la culture; CHF 100'000.-, ce n'est pas rien - nous avons l'habitude de discuter en amont avec les porteur·euse·s de projets. On ne peut pas rajouter CHF 50'000.- dans un budget sans que l'on ait prévu les mesures. Ces mesures doivent en outre être coordonnées avec l'Agglomération puisque dans les personnes qui se sont exprimées ce soir, ce sont avant tout des porteurs de projets qui sont au niveau de l'Agglomération et pas au niveau de la Ville, et il faut se coordonner évidemment avec le Canton qui réfléchit sur la révision de sa loi sur les affaires culturelles et qui entrera probablement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Aussi, intervenir maintenant sur ce type d'association, c'est en fait fausser la donne quant aux réflexions communes de ces trois entités. Si on rajoute en plus la Loterie Romande (LoRo), alors là on est dans toute autre commune mesure.

Je vous prierais donc de bien vouloir refuser cet amendement pour que l'on puisse faire le travail. Une partie de ces associations sont d'ailleurs déjà venues frapper à notre porte.

Je réponds encore à la question de M. C. Rugo sur le Conservatoire. Cela me donne l'occasion de dire que nous avons un modèle unique qui nous est envoyé dans le canton de Fribourg, c'est que l'Etat participe à 50% du financement et les Communes à l'autre 50%. Dans la majorité des cas, les communes financent toute seule leur conservatoire. Il faudrait donc surtout ne pas toucher le modèle, mais il est vrai que de ce fait les engagements sont faits par l'Etat ou validés par ce dernier sur recommandation évidemment du Conservatoire. Les engagements correspondent à des mises au concours. Il y a donc des profils, des auditions de personnes, et je pars du principe que ce sont les meilleurs qui sont choisis. Finalement, il n'est pas du tout dans nos compétences de demander un audit à l'Etat.

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** La Commission financière préavise positivement le premier amendement, par 5 voix contre 4. Quant au deuxième, elle le préavise également positivement, par 4 voix contre 3 et 2 abstentions.

**Le président.** Nous sommes donc saisis de deux amendements. Le premier amendement propose une augmentation de la rubrique 820.3636.16 "Projets stratégiques Région" de CHF 50'000.-, qui ferait passer cette rubrique de CHF 1'490'000.- à CHF 1'540'000.-. En cas d'acceptation, le budget présenterait un excédent de charges de CHF 15'960'490.46, suite à l'état de nos débats. Nous avons pris note du préavis négatif du Conseil communal et du préavis positif de la Commission financière.

2021-2026 – Procès-verbal n° 30a de la séance ordinaire du Conseil général  
du 9 décembre 2024

M. B. Dietrich, maintenez-vous formellement cet amendement?

**Dietrich Benoît (PS).** Oui, je le maintiens.

Vote

**Opposé à la proposition budgétaire du Conseil communal, l'amendement de M. Benoît Dietrich proposant d'augmenter de CHF 50'000.- la rubrique 820.3636.16 l'emporte par 35 voix contre 25 et 12 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. B. Dietrich):** 25 Aebscher David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. B. Dietrich):** 35 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Se sont abstenus:** 12 Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Grady Véronique (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

**Le président.** Le deuxième amendement du groupe socialiste propose une augmentation de la rubrique 820.3636.18 "Projets stratégiques Ville de Fribourg" de CHF 50'000.-, qui ferait passer cette rubrique de CHF 340'000.- à CHF 390'000.-. En cas d'acceptation, le budget présenterait un excédent de charges de CHF 16'010'490.46, suite à l'état de nos débats. Nous avons pris note du préavis négatif du Conseil communal et du préavis positif de la Commission financière.

M. B. Dietrich, maintenez-vous formellement cet amendement?

**Dietrich Benoît (PS).** Oui, je le maintiens.

Vote

**Opposé à la proposition budgétaire du Conseil communal, l'amendement de M. Benoît Dietrich proposant d'augmenter de CHF 50'000.- la rubrique 820.3636.18 l'emporte par 36 voix contre 26 et 10 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. B. Dietrich):** 26 Aebscher David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. B. Dietrich):** 36 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert·e·s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert·e·s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tognola Giulia (Vert·e·s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert·e·s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

**Se sont abstenus:** 10 Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert·e·s), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Grady Véronique (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Yerly-Brault François (Vert·e·s)

## IX. SPORTS (pages 120 à 125)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

- 921.3636.01 Manifestations et associations sportives locales  
921.3636.30 Manifestations sportives d'envergure  
921.3636.32 CM 2026 - IIHF

**Jordan Samuel** (PS). La Ville de Fribourg se positionne comme ville de sport. Elle investit dans la tenue de grands événements (championnats du monde, Tour de Romandie, etc.) et à titre personnel, je m'en réjouis. La rubrique 921.3636.30 Manifestations sportives d'envergure a fortement augmenté entre les comptes 2023 (CHF 70'000.-) et le budget 2025 (CHF 185'000.-). En revanche, et cela est regrettable, la rubrique 921.3636.01 "Manifestations et associations sportives locales" a pour sa part été amputée entre les comptes 2023 et le budget 2025. Si les manifestations d'envergure ont leur rôle à jouer, c'est surtout au niveau du sport populaire et local que Fribourg s'affirmera comme ville de sport. Plus de 100 associations sportives vivifient notre cité et donnent leur meilleur, à titre bénévole, pour proposer une palette presque infinie d'activités sportives aux habitant·e·s. La pratique du sport de loisir a de nombreux avantages: elle renforce le vivre ensemble, la cohésion sociale et la santé publique. Elle permet également de faire naître les champion·ne·s de demain. Cette centaine d'associations mérite le respect et des soutiens financiers ponctuels accrus.

Pour ces raisons, le groupe socialiste propose d'augmenter la rubrique 921.3636.01 de CHF 140'000.- à CHF 185'000.- pour la mettre sur le même pied d'égalité que la rubrique 921.3636.30.

**Gex Océane** (PLR). J'ai une question à propos de la rubrique 921.3636.30 "Manifestations sportives d'envergure", concernant notamment les soutiens exceptionnels à prévoir en 2025 pour le Tour de Romandie. Quels sont les montants pris en considération pour le Tour de Romandie, sachant qu'en 2024 la Ville a déjà accueilli le Tour de Romandie sur son territoire? Est-ce que d'autres soutiens à d'autres manifestations sont également prévus dans ce budget?

**Tognola Giulia** (Vert·e·s). Au budget 2024, le montant de CHF 90'000.- était déjà alloué à l'organisation d'une étape du Tour de Romandie masculin, comme cela vient d'être évoqué. Ce montant augmente encore cette année pour atteindre le montant de CHF 185'000.- à la rubrique 921.3636.30. Plusieurs membres du groupe des Vert·e·s déplorent cette augmentation de 30%, sans explication, pour une manifestation bien plus commerciale que sportive, bien loin du sport populaire,

et qui voit davantage de véhicules à moteur que de vélos rouler dans les rues de notre ville. Il est regrettable que ces montants continuent d'être engagés, année après année, en contradiction d'une part avec la volonté de la Ville de promouvoir le sport populaire et le sport-santé, et d'autre part avec la prise en considération de l'impact écologique des manifestations soutenues par la Ville.

De la même manière, ce sont à nouveau des centaines de milliers de francs qui seront versés cette année à l'organisation des Mondiaux de hockey masculin en 2026, dont CHF 148'500 à la rubrique 921.3636.32. Si on peut se réjouir de l'engouement populaire que peut générer un tel événement, on doit se questionner sur la quantité d'argent public donné, à nouveau, à une manifestation unique, pour laquelle les montants pharamineux engagés par le Canton se font déjà au détriment de soutiens primordiaux à la culture et au social. J'espère que la Ville évitera à tout prix de suivre cette tendance.

J'en arrive donc à mes questions. Je souhaiterais savoir si les montants pour ces deux manifestations sont déjà engagés contractuellement avant d'être soumis au Conseil général par le biais du budget? Si c'est le cas, comment cela s'explique étant donné que l'adoption du budget est de la compétence du Conseil général?

Concernant les Mondiaux de hockey, je souhaiterais savoir quel est le montant total, réparti en différentes rubriques, qui est alloué aux Mondiaux de hockey masculin dans le budget 2025, et à quoi, précisément, ce montant sera affecté. Est-ce que le Conseil communal doit ou devra diminuer le soutien apporté au sport populaire et clubs locaux en raison de cet argent alloué aux Mondiaux de hockey masculin? Et enfin, quelle est la transparence prévue sur l'utilisation de l'argent public par l'Association Events & Legacy et les retombées engendrées pour la Ville de Fribourg?

921.3636.05 Remontées mécaniques de la Berra

**Collaud Gérald (CG-PCS).** Le groupe CG-PCS, ainsi que des collègues d'autres partis, a hésité à demander la suppression de la subvention 921.3636.05 "Remontées mécaniques de la Berra". Cette subvention est historique, mais elle n'a plus sa raison d'être. Toutefois, le moment ne nous a pas semblé idéal, et nous avons préféré laisser cette subvention pour cette année. En revanche, nous allons proposer avec d'autres groupes un postulat qui demandera à la Ville d'entamer une réflexion globale concernant les subventions dommageables au climat et à la biodiversité.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports.** D'abord, je tiens à remercier toutes les personnes qui soutiennent le sport, notamment M. S. Jordan pour son plaidoyer en faveur du sport.

Bien entendu que le montant préparé et présenté par le Conseil communal dans le cadre de la rubrique 921.3636.01 est celui qui a paru le plus adéquat pour cette rubrique par le Conseil communal et bien entendu le Conseil communal ne peut pas se rallier à la proposition d'amendement. Ce que je peux dire quand même, c'est que dans ce montant, on va avoir CHF 15'000.- de soutien annuel récurrent pour des offres sportives à la population, notamment la gym-poussette CHF 4'000.-, le Urban Training CHF 5'000.-, le Wake up and run CHF 2'000.-, Fribourg by night trail CHF 2'000.-, la Tzampata CHF 2'000.-. Il y a également CHF 20'000.- de soutien au mouvement junior des clubs de la Ville, notamment des montants exceptionnels pour des familles qui ne pourraient pas payer les cotisations à des clubs qui sont de l'ordre de 97. On n'a encore pas franchi la barre fatidique des 100 mais on l'espère. Il y a CHF 5'000.- de soutien pour des initiatives en faveur du sport féminin, d'intégration, de genre, en lien notamment avec le plan directeur des

sports. Il y a CHF 25'000.- pour le festival du mouvement du sport (FriKid's Festival), CHF 60'000.- divers pour les soutiens aux clubs de la Ville, CHF 15'000.- pour le Prix sportif de la Ville. Voilà un peu ce qu'il y a dans cette enveloppe de CHF 140'000.-.

Mme G. Tognola, oui, dans la rubrique 921.3636.30 "Manifestations sportives d'envergure" pour CHF 185'000.-, il n'y a en effet pas que le Tour de Romandie. Vous avez raison, il se taille la part du lion puisque dans la totalité nous avons CHF 140'000.- pour le Tour de Romandie, CHF 25'000.- liés au basket avec la Patrick Baumann Swiss Cup et la Super Cup, CHF 15'000.- pour le Morat-Fribourg et CHF 5'000.- liés à des soutiens pour des prestations des équipes de basket féminines et masculines notamment en Coupe d'Europe.

Pour ce qui est du Tour de Romandie, c'est vrai que c'est une étape particulière puisque celle-ci va se faire dans le cadre du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance du sculpteur Jean Tinguely, qui est né en Basse-Ville. C'est une étape qui va partir de Bâle et qui va venir à Fribourg. Elle aura la particularité d'allier le sport et des éléments culturels.

Pour ce qui est de la rubrique 921.3636.32 liée aux championnats du monde de hockey, il s'agit pour l'année 2025 de coûts de personnel de la Ville et notamment des Sports, qui s'engage dans l'organisation, notamment:

- un CDD sur deux ans pour CHF 66'000.-,
- de la mise à disposition de locaux pour CHF 46'000.-;
- d'autres charges pour CHF 10'000.-.

La différence est que le Canton met un porte-monnaie à disposition avec un montant assez rond et la Ville de Fribourg met plutôt des prestations en nature, à savoir la mise à disposition de personnel, d'infrastructures et de locaux. C'est bel et bien dans les différentes rubriques budgétaires jusqu'en 2026 que vous verrez ces éléments.

Pour ce qui est de votre question précise liée aux éléments contractuels, il est évident que dans tous les contrats, en tout cas certainement pour celui du Tour de Romandie, c'est toujours sous réserve de l'approbation des budgets. C'est un principe général. Même si le Conseil communal signe des conventions ou des contrats, c'est toujours sous réserve des différentes acceptations des budgets successifs par le Conseil général.

Pour ce qui est de la transparence liée à l'Association Events & Legacy, celle-ci, comme toute association, devra d'après ses statuts et probablement d'après le cadre légal rédiger un rapport d'activités et des comptes. Voilà ce que je peux dire en ce qui concerne la transparence.

M. G. Collaud, le Conseil communal a entendu vos remarques.

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Concernant l'amendement déposé par le groupe socialiste, la Commission financière le préavise positivement, par 7 voix contre 2.

**Le président.** Nous sommes donc saisis d'un amendement du groupe socialiste qui propose une augmentation de la rubrique 921.3636.01 "Manifestations et associations sportives locales" de CHF 45'000.-, qui ferait passer cette rubrique de CHF 140'000.- à CHF 185'000.-. En cas d'acceptation,

2021-2026 – Procès-verbal n° 30a de la séance ordinaire du Conseil général  
du 9 décembre 2024

le budget présenterait un excédent de charges de CHF 16'055'490.46, suite à l'état de nos débats. Nous avons pris note du préavis négatif du Conseil communal et du préavis positif de la Commission financière.

M. S. Jordan, maintenez-vous formellement votre amendement?

**Jordan Samuel (PS).** Oui, nous le maintenons.

Vote

**Opposé à la proposition budgétaire du Conseil communal, l'amendement du groupe socialiste proposant d'augmenter de CHF 45'000.- la rubrique 921.3636.01 l'emporte par 42 voix contre 19 et 12 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe socialiste):** 19 Aebischer David (PLR), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienzbühl David (PLR), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe socialiste):** 42 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Woerffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Se sont abstenus:** 12 Andrea Diana (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Nobs Elisa (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

XI. AIDE SOCIALE (pages 126 et 127)

**Ballmer Mirjam, directrice de l'Aide sociale.** Je n'ai pas de remarques par rapport aux rubriques et j'attends avec intérêt les explications sur l'amendement qui a été annoncé.

Le point ci-après donne lieu à discussion:

1130.3636.20 Institutions à caractère social

**Revaz Caroline (Le Centre/PVL).** Le groupe Le Centre/PVL propose d'allouer les CHF 75'000.-, qui auraient dû être retirés de la rubrique 100.3199.01 "Dépenses non spécifiées", à la rubrique 1130.3636.20 "Institutions à caractère social", passant d'un montant de CHF 211'500.- à CHF 286'500.-.

Ces fonds supplémentaires permettront de soutenir les nombreuses institutions qui œuvrent sans relâche pour accompagner les personnes les plus vulnérables de notre ville. Ces organisations jouent

un rôle essentiel dans le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale, des valeurs fondamentales de notre collectivité.

Cet ajustement financier répond à des besoins croissants identifiés sur le terrain et témoigne de notre volonté d'agir de manière proactive face aux défis sociaux. Nous voyons cette augmentation comme un investissement stratégique et humain pour le bien-être de notre communauté.

**Rugo Claudio (PA).** Dans le même ordre d'idée, j'ai des informations qui me parviennent du Service social. Il est vrai qu'ils croulent sous les demandes. On acceptera donc cet amendement, le seul amendement de la droite.

**Ballmer Mirjam, directrice de l'Aide sociale.** Je constate donc que l'amendement n'est plus une compensation, mais une aggravation du budget. Le budget proposé par le Conseil communal est toujours basé sur une analyse approfondie des besoins des institutions et associations, mais aussi de la Ville et de sa population et, dans ce sens, le Conseil communal refuse cet amendement.

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Concernant l'amendement déposé par le groupe Le Centre/PVL, la Commission financière le préavise positivement, par 5 voix contre 4.

**Le président.** Nous sommes donc saisis d'un amendement du groupe Le Centre/PVL qui propose une augmentation de la rubrique 1130.3636.20 "Institutions à caractère social" de CHF 75'000.-, qui ferait passer cette rubrique de CHF 211'500.- à CHF 286'500.-. En cas d'acceptation, le budget présenterait un excédent de charges de CHF 16'130'490.46, suite à l'état de nos débats. Nous avons pris note du préavis négatif du Conseil communal et du préavis positif de la Commission financière.

Mme C. Revaz, maintenez-vous formellement votre amendement?

**Revaz Caroline (Le Centre/PVL).** Oui, nous le maintenons.

#### Vote

**Opposé à la proposition budgétaire du Conseil communal, l'amendement du groupe Le Centre/PVL proposant d'augmenter de CHF 75'000.- la rubrique 1130.3636.20 l'emporte par 39 voix contre 20 et 14 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe Le Centre/PVL):** 20 Aebischer David (PLR), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Olivier (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienzbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Nazheskin Andrey (UDC), Schaller Alicia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

**Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe Le Centre/PVL):** 39 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Menétrez Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Woerffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Se sont abstenus:** 14 Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**XII. CURATELLES D'ADULTES (Page 128)**

Pas d'observations.

**XIII. RESSOURCES HUMAINES (page 129)**

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

1310.3090.00     Formation et perfectionnement du personnel

**Grady Véronique** (PLR). La formation continue tient un rôle majeur dans le quotidien des entreprises, mais aussi des institutions. Divers facteurs influencent l'activité de formation continue d'une branche. L'encouragement de l'employeur figure parmi les raisons principales, suivi de la rentabilité de l'investissement, du soutien financier de l'employeur et des organisations du monde du travail (OrTra), du degré de spécialisation et de celui de réglementation au sein d'une branche ou encore de l'affinité avec la technologie pour les branches qui évoluent rapidement et qui exigent des compétences évoluant en permanence.

En tant qu'employeur, la Ville de Fribourg a mis au budget de la formation et du perfectionnement du personnel, (rubrique 1310.3090.00):

- CHF 450'000.- en 2023,
- CHF 300'000.- en 2024,
- CHF 350'000.- en 2025.

On constate que le budget diminue d'un tiers entre 2023 et 2024 puis augmente de CHF 50'000.- en 2025. La réduction s'explique peut-être par les charges effectives de 2023 s'élevant à CHF 279'410.25. Néanmoins, ces chiffres peuvent laisser perplexes dans un monde économique qui évolue toujours plus vite et dans une ville qui connaît une accélération de la transformation numérique et des défis en matière de sécurité de l'information. D'où les deux questions suivantes:

- Quelle est la clé de répartition, par services, pour les frais de formation et de perfectionnement et les critères y relatifs?
- Que fait concrètement la Ville, respectivement ses Services pour encourager la formation du personnel?

1310.3010.03     Traitements ajustements

**Revaz Caroline** (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL propose un amendement concernant la rubrique 1310.3010.03, à la page 129, visant à réduire ce poste budgétaire de CHF 400'000.-.

Cette proposition s'appuie sur les décisions récentes prises au niveau fédéral et cantonal. En effet, ni la Confédération ni le Canton n'ont prévu d'indexer les salaires des employés de l'État pour l'année 2025, notant notamment un ralentissement de l'inflation.

Nous saluons la revalorisation proposée réalisée en faveur des collaborateur·rice·s de la classe A. Cette démarche témoigne d'un souci d'équité sociale que nous soutenons pleinement.

Cependant, dans le contexte budgétaire actuel, nous estimons qu'il ne serait pas indiqué d'élargir l'indexation à l'ensemble des salaires des collaborateur·rice·s. Ce choix n'enlève en rien notre reconnaissance pour le travail accompli par les fonctionnaires de la Ville, mais reflète une volonté de concilier équité salariale et maîtrise des finances publiques.

Cet amendement traduit notre engagement en faveur d'une gestion budgétaire équilibrée, qui respecte à la fois les priorités sociales et la durabilité financière de notre ville.

#### Indexation des salaires

**Rugo Claudio (PA).** Nous avons été interpellés par les membres du SSP et les membres du personnel de la Ville, qui demandent une élévation à CHF 4'300.- du salaire minimum brut. Pour ma part, cela va me faire mal parce que je suis pour que la Ville continue à indexer les salaires et je voterai oui. Cela va me faire mal sachant que peut-être on augmente même le salaire des conseillers communaux en votant oui. Cela me fait vraiment mal, peut-être que je n'en dormirai pas la nuit. Il faudra qu'ils me disent si eux-mêmes sont indexés.

Par contre, je propose aux chefs de service, ainsi qu'à la cheffe du Service RH, Mme S. Plumettaz, d'envisager de rétrécir la fourchette entre le plus bas et le plus haut salaire. Cela veut dire de monter les paliers qui sont en bas pour les échelonner mais pas pour ceux d'en haut. Cela sera fait pour le budget 2026, ou alors si une fois je finis conseiller communal, j'influencerai de la sorte.

**Krienbühl David (PLR).** Je relève que la Municipalité de Lausanne ne s'est pas indexée pour 2025.

**Steiert Thierry, syndic.** Mme V. Grady, je peux vous fournir les réponses suivantes:

- 1) Pour le budget de formation, le Service RH utilise une clé de répartition avec pour objectif de distribuer les montants octroyés équitablement entre les différents services et éviter la situation du premier demandeur, premier servi. La clé de répartition appliquée se base sur deux facteurs:
  - la catégorie de fonction à laquelle le poste de la personne est rattaché;
  - le forfait défini pour sa fonction de référence.

Cette clé de répartition tient compte du fait que les fonctions exigeant un niveau élevé de formation (Université ou Hautes Ecoles), donnent droit un forfait de formation plus élevé. Par conséquent, si un service compte un nombre important de personnes avec un niveau de formation élevé, il obtiendra un budget plus conséquent qu'un autre service avec un nombre important de personnes, mais avec un niveau de formation plus bas.

Cela étant, il peut arriver qu'en cours d'année, un service soit confronté à des formations à caractère obligatoire pour l'exercice des différents métiers. Le Service RH, par le biais de son Secteur développement organisationnel, qui effectue un suivi serré de l'entier du budget, met tout en œuvre pour rapatrier des parties de budget distribués dans les autres services et ainsi soutenir le service demandeur devenu prioritaire.

- 2) La Ville de Fribourg encourage la formation continue en se référant aux besoins transmis par les services lors de la préparation du budget. Sur la base des entretiens d'évaluation et des besoins en formation qui en ressortent, ainsi que s'appuyant sur sa vision à long terme, chaque chef-fe de service propose un budget au Service RH.

Sur cette base, le Service RH construit le budget de formation auquel il ajoute les besoins en formation globale qu'il a identifié. Ces besoins-ci sont définis en fonction des priorités de développement formulées par le Conseil communal, ainsi que des manques ou des urgences constatés (sécurité, modification des exigences légales, pénurie de personnel détectée) ou d'autres éléments qui peuvent se produire.

Il peut s'agir:

- de formations techniques et règlementaires pour s'assurer que le personnel respecte les normes;
- de développement de compétences managériales et relationnelles;
- de formation en développement personnel;
- ou d'autres éléments.

Je peux vous citer quelques exemples pour l'année 2024:

- suite à l'intégration de l'ensemble du personnel de nettoyage à la Ville de Fribourg, une formation spécifique de conduite d'équipe a été mise sur pied pour les collaborateurs gérant le personnel de nettoyage;
- une formation spécifique à l'utilisation des petites machines a permis de former le personnel du Secteur Parcs et Promenades, à adopter les bons gestes pour une utilisation en sécurité de ces machines;
- une formation en management est organisée chaque année pour les nouveaux collaborateurs en charge de la conduite du personnel;
- des cours de langue allemande et de suisse-allemand sont organisés et ouverts à tout le personnel souhaitant rafraîchir ou développer ses connaissances;
- le personnel a aussi accès aux formations proposées par l'Etat de Fribourg et peut s'y inscrire selon les besoins identifiés.

Pour ce qui concerne la proposition d'amendement du groupe Le Centre/PVL, le Conseil communal a analysé la question de l'indexation. Il a décidé de ne pas suivre l'exemple de l'Etat de Fribourg ou d'autres collectivités publiques qui ont renoncé pour les budget 2025 à toute indexation. Il a cependant aussi renoncé à procéder à une indexation en plein comme il l'a fait les dernières années. Il a souhaité quand même faire un geste pour le personnel, dont on est bien conscient qu'il est aussi confronté à une perte du pouvoir d'achat, et que l'on souhaite fidéliser ainsi avec une indexation qui nous semble suffisamment justifiée et modeste par rapport au taux d'inflation qui a baissé mais qui

atteindra probablement un niveau plus élevé que l'indexation prévue dans le budget 2025. Le Conseil communal vous propose donc de ne pas accepter l'amendement du groupe Le Centre/PVL.

Pour ce qui est de l'intervention de M. C. Rugo, je dois avouer que je n'ai pas tout à fait compris. La seule chose que j'ai comprise, c'est qu'il ne s'agit pas d'une demande d'amendement. Pour le reste, je m'en reporte au Conseil général pour tout autre considération.

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Concernant l'amendement déposé par le groupe Le Centre/PVL, la Commission financière le préavise négativement, par 4 voix contre 3 et 2 abstentions.

**Le président.** Nous sommes donc saisis d'un amendement du groupe Le Centre/PVL qui propose une diminution de la rubrique 1310.3010.03 "Traitements ajustements" de CHF 400'000.-, qui ferait passer cette rubrique de CHF 400'000.- à CHF 0.- En cas d'acceptation, le budget présenterait un excédent de charges de CHF 15'730'490.46, suite à l'état de nos débats. Nous avons pris note des préavis négatifs du Conseil communal et de la Commission financière.

Mme C. Revaz, maintenez-vous formellement votre amendement?

**Revaz Caroline** (Le Centre/PVL). Oui, nous le maintenons.

Vote

**Opposée à l'amendement du groupe Le Centre/PVL proposant de diminuer de CHF 400'000.- la rubrique 1310.3010.03, la proposition budgétaire du Conseil Communal l'emporte par 44 voix contre 21 et 8 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe Le Centre/PVL):** 44 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Olivier (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétréy Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäusern Elena-Lavinia (PS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woerffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe Le Centre/PVL):** 21 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kriensbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenu:** 8 Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Jordan Marine (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

**XIV. SERVICE JURIDIQUE (page 130)**

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Nombre de juristes

**Rugo Claudio (PA).** Il s'agit d'une remarque d'ordre général concernant la page 130, si je ne me trompe pas. En 2016, lorsque je suis entré en politique, nous avions un juriste avec peut-être une secrétaire donc 1.5 poste. En 2024, nous sommes à 7.6 juristes. Est-ce que le Conseil communal ne serait pas un peu belliqueux ou un peu tracassier au niveau juridique, à l'exemple du Parti des Artistes? À ce titre, il y a un dépôt de recours au Tribunal cantonal pour forfaiture, cela engage des frais, c'est mon lien d'intérêt.

**Steiert Thierry, syndic.** Je pourrais répondre à M. C. Rugo qu'effectivement le Service juridique a connu une évolution du personnel très importante ces dix à quinze dernières années. Ceci non pas parce que le Conseil communal serait devenu belliqueux, M. C. Rugo, c'est la société qui devient plus belliqueuse. C'est une évolution malheureuse de la société que d'utiliser de plus en plus, et c'est son droit, les voies de droit dans toutes les situations que l'on peut imaginer, alors qu'à l'époque on essayait, on tentait de résoudre des problèmes d'autres manières plutôt que de faire appel à des avocats. Aujourd'hui, quel que soit le domaine, que cela soit dans les écoles où des parents d'élèves viennent tout de suite avec l'arsenal juridique, ou dans d'autres, cela peut être n'importe quel domaine, celui de l'Edilité, je prends ces exemples-là mais cela peut être mes collègues qui sont confrontés à ces choses-là, tout simplement nous subissons, M. C. Rugo, l'évolution de cette société qui fait de plus en plus usage de ces voies de droit. Nous devons évidemment nous doter aussi d'une dotation suffisante en personnel pour pouvoir répondre à ces sollicitations et à cette charge supplémentaire. C'est un constat. Personnellement, j'ai des échanges très réguliers avec le chef du Service juridique et je prends connaissance au moins deux fois par mois du tableau de toutes les sollicitations qui sont portées au Service juridique, soit par d'autres Services ou Secteurs de l'administration communale ou venant de l'extérieur, et je vous assure que la dotation n'est pas surfaite dans ce service.

XV. AGGLOMERATION (page 131)

**Steiert Thierry, syndic.** Je n'ai pas de remarques si ce n'est bien sûr que ce sont des charges liées. Les éventuelles questions doivent être posées à l'Agglomération et non pas ici, en tout cas pas sur le détail des budgets. On trouve donc les réponses aux éventuelles questions sur le site de l'Agglomération, sur lequel figure le budget adopté par le Conseil de l'Agglomération.

**Le président.** J'ouvre la discussion en rappelant que les amendements ne sont pas possibles.

Le point ci-après donne lieu à discussion:

1520 Agglomération - Mobilité

**Perritaz Pierre-Alain (PS).** J'ai quand même une question pour le Conseil communal sur ce budget de l'Agglomération. Sur le budget de la mobilité, on voit dans les comptes de 2023 qu'on était à un peu plus de CHF 10 millions et on passe au budget 2025 à plus de CHF 500'000.-. Il faut savoir quand même que pour le changement d'horaire 2025, il y aura une diminution des prestations sur les lignes 1 et 2 des TPF. Ces lignes sont les plus importantes pour la ville de Fribourg. Il n'y aura plus un bus toutes les sept à huit minutes, il n'y aura plus qu'un bus toutes les huit minutes. Ce qui représente

environ un demi bus de moins par heure par trajet. Cela veut dire 70 places de moins à l'heure d'un côté, 70 places de moins de l'autre côté, cela fait déjà 140 places de moins à l'heure. Sur la ligne 2, c'est la même chose. On en est déjà à 280 places de moins à l'heure. Vous multipliez ça par un jour, par une semaine, par un mois, par une année, c'est énorme et pourtant il y a eu une augmentation du prix. En plus de cela, il y a aussi les lignes 7, 9 et 10 qui vont être fusionnées. Il n'y aura plus qu'une seule ligne, donc aussi une diminution des prestations sur le boulevard de Pérrolles, notamment où il y a beaucoup d'étudiants qui prennent les bus pour aller à l'Université. J'aurais voulu savoir que pense le Conseil communal de cette augmentation des charges pour une diminution des prestations.

**Rugo Claudio (PA).** Je cherchais les chiffres, je remercie M. P.-A. Perritaz de nous les avoir donnés. Pour compléter son intervention, de nombreuses fois les chauffeurs de bus eux-mêmes décident de ne pas desservir le haut du Schoenberg faute de temps. Ils font le rond-point et redescendent et cela fait donc des grands changements pour la population, en particulier du Schoenberg. Les bus sont en retard, sont dans les bouchons partout, surtout la ligne 2 si je ne me trompe pas. La même chose la semaine passée avec la ligne 4. J'avais un bus à '56 pour aller travailler à Lausanne. J'attends mon bus qui passe toutes les quinze minutes en bas la Basse-Ville, le bus est plein un peu à cause de moi parce qu'il est plein d'enfants à 15.30 heures. Une ou deux fois, le chauffeur décide de ne pas desservir l'arrêt, parce que son bus est plein. Il ne s'arrête pas. Ce sont donc des aléas. À l'époque, le conseiller communal P.-O. Nobs avait répondu que cela impactait seulement un ou deux bus, mais on voit aujourd'hui que ce n'est pas le cas. L'année prochaine, cela concerne le budget dont j'ai parlé ce soir. Les procès-verbaux sont là pour aller vérifier mes dires.

**Le président.** Vu l'heure avancée, je remercie chacun·e de réduire ses interventions à l'essentiel pour pas que l'on se transforme en bureau de 80 plaignant·e·s de nos situations individuelles.

**Steiert Thierry, syndic.** Evidemment, cela me prend un petit peu au dépourvu vu que je ne suis pas dans le contexte du Conseil d'Agglomération du 10 octobre dernier, mais bien dans le budget 2025 de la Ville de Fribourg et qu'il eut été peut-être pertinent de m'informer préalablement de la question posée. Cela m'aurait permis de répondre peut-être de manière plus substantielle. Cela étant, je tombe sur l'intervention que j'ai faite vu que le hasard fait que je suis aussi en charge du dicastère Finances et RH de l'Agglomération et qu'il me revient l'honneur de présenter le budget de l'Agglomération au Conseil d'Agglomération. Je reprends le texte que j'ai lu le 10 octobre dernier au Conseil d'Agglomération. Je vous rassure, il n'est pas très long:

"Dans le domaine de la mobilité, on relève notamment des diminutions des montants affectés aux actions de sensibilisation et des honoraires et frais d'études -ça c'est une chose qui ne nous regarde pas ici-. Dans la rubrique du contrat de prestations au concessionnaire, le montant prévu au budget s'élève -le budget de l'Agglomération, pas celui qui concerne la Ville de Fribourg- à CHF 15'866'612.- contre CHF 15'141'300.- en 2024, ce qui conduit à une augmentation de CHF 725'312.-, respectivement 5%. À noter que le montant budgétaire se base sur une estimation des indemnités à verser car la deuxième version de l'offre des TPF 2025 n'était pas disponible au moment de la réalisation du budget. Le montant inscrit au budget correspond au montant de la première version de l'offre des TPF 2025. Ce montant est à considérer comme un plafond. Les prestations commandées dans le cadre de la version II 2025 contiennent certaines optimisations non comprises dans la version I, notamment la fusion des lignes 7, 9 et 10 qui engendrera une baisse des indemnités. De manière générale, les développements de l'offre prévus sur le réseau de

l'Agglomération fribourgeoise horaire 2025, justifient en grande partie l'évolution de l'indemnité prévue pour l'année prochaine. Ces développements concernent essentiellement le doublement de la cadence de la ligne 11, en vue de la fermeture de la halte ferroviaire de Matran dès le changement d'horaire de décembre 2024. Elle tient également compte de l'inflation générale et des autres évolutions défavorables en lien notamment avec le prix des carburants. Les frais liés à l'administration et l'exploitation évoluent, quant à eux, d'une manière proportionnée au nombre de kilomètres commandés."

Voilà ce que je peux en l'état donner comme réponse.

**BUDGET PAR NATURES (pages 132 à 139)**

Pas d'observations.

**Le président.** La discussion sur l'examen de détail du budget de fonctionnement 2025 est ainsi terminée. Nous allons passer au point suivant et je vous informe que je compte aller en tout cas jusqu'à vers 23.30 heures pour que nous puissions avancer.

---

**5. Examen du budget des investissements 2025 de la Commune – message n° 45**

**Le président.** Vous trouverez le fil rouge des débats à la page 4 du vade-mecum.

**Dietrich Laurent, directeur des Finances.** Le Conseil communal s'étant déjà exprimé au moment de l'entrée en matière générale du budget 2025, je n'ai pas de remarques supplémentaires.

**Motion d'ordre**

**Page Maurice (CG-PCS).** Je propose une motion d'ordre pour cesser là nos débats pour ce soir.

**Grin Grégory (PLR).** Je souhaite juste préciser qu'il y a des habitant·e·s de la ville qui n'ont plus de bus après 23.12 heures. Aussi, 23.30 heures ne me paraissaient pas très appropriés.

**Le président.** Je comprends mais cela nous laisse quand même encore 30 minutes. Compte tenu du fait que les groupes ont déjà tous pris position sur le budget des investissements, que M. le vice-syndic l'a également fait, que Mme la présidente de la Commission financière l'a plus ou moins également fait, je vous propose quand même de poursuivre. Cependant, comme nous sommes saisis d'une motion d'ordre, nous allons donc la soumettre au vote.

**Vote sur la motion d'ordre**

**Le Conseil général accepte, par 36 voix contre 23 et 13 abstentions, la motion d'ordre demandant de suspendre les débats et d'arrêter la séance maintenant.**

2021-2026 – Procès-verbal n° 30a de la séance ordinaire du Conseil général  
du 9 décembre 2024

**Ont voté en faveur de la poursuite de la séance:** 23 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Perritaz Pierre-Alain (PS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Ont voté contre la poursuite de la séance:** 36 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäusern Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus:** 13 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

**Le président.** Je lève la séance et vous dis à demain.

La séance est levée. Il est 22.46 heures.

Fribourg, le 14 janvier 2025

MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le président:

Simon Murith

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor

